

Délibération n° 2024-030
Conseil d'administration
Séance du 31 mai 2024

**POINT N° 2 : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration extraordinaire
du 15 mars 2024**

Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN,
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

Séance du vendredi 22 mars 2024

Approuvé par le conseil d'administration du 31 mai 2024

Collège « A »

Monsieur Christophe FOUQUERÉ, Président de l'Université Sorbonne Paris Nord, Président du Conseil d'administration

Monsieur Thierry BAUBET (excusé, procuration à Vanessa CASTEJON)

Madame Nathalie BLANC (distanciel puis procuration à Marie-Christophe BOISSIER à partir de 12 heures)

Monsieur Marie-Christophe BOISSIER

Monsieur Guilhem BOUSQUET (distanciel)

Monsieur Guy DIRRAS (excusé, procuration à Christophe FOUQUERÉ)

Madame Pascale GARNIER (excusée, procuration à Christophe FOUQUERÉ)

Madame Corinne VERCHER-CHAPTAL (distanciel)

Collège « B »

Madame Vanessa CASTEJON

Monsieur Pierre GÉRARD

Monsieur Rushed KANAWATI

Madame Isabelle LIOTARD

Monsieur Samuel MAYOL (absent)

Monsieur Charles REIPLINGER (distanciel)

Madame Milena SALERNO (distanciel)

Madame Marie-Hélène VIGLIANO-FEGUIR

Collège « BIATSS »

Madame Judith ABSALON, BIATSS en action (distanciel)

Madame Sandrine CARON

Madame Moïsette BANIAKINA OUMBA, UNSA

Madame Mélanie DAVID, Sans affiliation syndicale (absente)

Monsieur Mamadou DEMBELE, Avec Samuel MAYOL pour une université humaine (distanciel)

Madame Noëlle LEROUX, CGT

Collège « Usagers »

Madame Najla ESSBAYI (absente)

Monsieur Florian MARGUERITE

Monsieur Ayoub OUCHANI

Madame Amina OUENDADJI (absente)

Monsieur Ali ASSAN (absent)

Monsieur Moustapha WASSA (absent)

Collège Personnalités extérieures

Madame Florence LAROCHE, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (absente)
Madame Muriel BOURREAU, Conseil régional d'Île-de-France (absente)
Monsieur Sylvain GOLDSTEIN, CGT 93 (excusé, procuration à Noëlle LEROUX)
Monsieur Manuel GUILLAIN, Groupe L'Oréal (distanciel)
Madame Marie-Hélène PAPILLON, CNRS (excusée)
Monsieur Radouane M'HAMDI, lycée André Bouloche (absent)
Monsieur Farooq MOHAMMAD, 4M investment (absent)
Madame Caroline RENAULT, journaliste au quotidien L'Humanité (absente)

Membres de droit

Madame Veranne NJIKE, Représentante de la Rectrice déléguée (distanciel)
Monsieur Pascal PAIN, Agent comptable
Monsieur Olivier SCASSOLA, DGS

Invités permanents

Madame Nathalie CHARNAUX, Directrice de l'UFR SMBH (distanciel)
Madame Nathalie COUTINET, Directrice de l'UFR SEG
Madame Yamina ESSOM, conseillère municipale de la Ville de Villetaneuse (absente)
Madame Anne FAUCHON, Directrice de l'UFR DSPS (distanciel)
Madame Judith FORTIER, Assistante de direction en charge du Conseil d'administration
Madame Hélène GRABOIS, DGSA
Madame Karine GRANDPIERRE, Directrice de l'UFR Sciences de la communication
Madame Céline GUERRAND, Directrice de la communication (absente)
Madame Sabrina JUILLET GARZON, Directrice de l'UFR LLSHS (absente)
Monsieur Goran KAYMAK, Vice-Président étudiant (distanciel)
Madame Nathalie LIDGI-GUIGUI, Vice-Présidente Sciences avec et pour la Terre (distanciel)
Madame Malika LITIM, Vice-Présidente en charge des conditions de travail et des carrières
Monsieur Bruno MANIL, Directeur de l'Institut Galilée
Madame Pascale MOLINIER, Vice-présidente de la Commission de la recherche
Monsieur Homère NKWAWO, Directeur de l'IUT de Villetaneuse
Monsieur Olivier OUDAR, Vice-Président de la Commission de la formation et de la Vie universitaire
Madame Anne PELLÉ, Vice-Présidente du conseil académique (absente)
Monsieur Ludovic RAFFIN-MARCHETTI, Directeur du DAPS
Monsieur Arnaud-Amaury SILLET, Directeur du service commun des bibliothèques et de la documentation (absent)
Monsieur VAILLANT Pascal, Directeur de l'IUT de Bobigny
Madame Marie-Hélène VIGLIANO-FEGUIR, Directrice de l'IUT de Saint-Denis

Invités

Madame Catherine WEILL, Directrice adjointe SBCD
Madame Florence FERRET
Monsieur Etienne ANDRÉ, DAF
Monsieur Fernando VIEIRA, DRH
Madame Rouguy Thiam SY, Directrice de la Vie Universitaire

Ordre du jour

1.	Informations générales	6
2.	Approbation du procès-verbal du 9 février 2024	6
3.	Approbation du marché mutualisé de l'UNIF « développements numériques et informatiques »	6
4.	Approbation d'un don de livres à la bibliothèque Edgar Morin provenant de l'Association Culturelle Contre les Exclusions et les Ségrégations (ACCES)	7
5.	Approbation du compte financier 2023 de la Fondation Sorbonne Paris Nord	7
6.	Approbation du compte financier 2023 de l'université	9
7.	Affectation du résultat et du « report à nouveau »	9
8.	Informations et approbations concernant les décisions émanant de la Commission de la recherche (CR) du 12 mars 2024	18
8.1	Approbation du rattachement du Laboratoire études, genre et sexualités (LEGS) en co-tutelle USPN	18
9.	Informations et approbations concernant les décisions émanant de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 29 février 2024	19
9.1	Approbation de l'exonération des droits d'inscription des étudiants en détention du DAEU Sonate	19
9.2	Approbation des adaptations locales pour les BUT des trois IUT	20
9.3	Approbation des tarifs de la formation continue	20
9.4	Approbation du bilan financier et moral 2023 de la CVEC	20
9.5	Approbation du bilan 2023 du FSDIE social	21
9.6	Approbation de l'autoévaluation CCN (Commission consultative nationale) des IUT	21
9.7	Approbation du schéma directeur de la vie étudiante	22
10.	Approbation des rapports sociaux uniques 2020, 2021, 2022	24
11.	Approbation du contingent de décharges pour les enseignants du second degré (ESAS), 25	
12.	Approbation du contingent de semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)	25
13.	Approbation du contingent de semestres de congés pour projets pédagogiques (CPP)	25
14.	Approbation de la rémunération des patients simulés standardisés dans le cadre des ECOS	26
15.	Questions diverses	

La séance est ouverte à 9 heures 35.

1. Informations générales

Christophe FOUQUERÉ

Je vous annonce que nous examinerons deux motions dans les questions diverses, l'une transmise par les étudiants qui vous a été envoyée, l'autre que je vous lirai.

Je vous rappelle que nous sommes dans la 4^e année de nos mandats qui expirent le 1^{er} décembre. Nous organiserons donc des élections à la fin de l'année pour renouveler le Conseil d'administration et ceux des membres des autres conseils centraux.

2. Approbation du procès-verbal du 9 février 2024

Christophe FOUQUERÉ

Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la réunion du 9 février 2024 et je précise que Mme Leroux a demandé la correction d'une formulation malheureuse.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 9 février 2024.

3. Approbation du marché mutualisé de l'UNIF « développements numériques et informatiques »

Christophe FOUQUERÉ

Avant de laisser la parole à Mme Ferret, je précise que ce marché a déjà été acté par le Conseil de l'UNIF.

Florence FERRET

Il s'agit d'un marché mutualisé pour tous les membres de l'UNIF. Je rappelle que l'UNIF est un service interuniversitaire porté par l'USPN qui regroupe 35 membres dont toutes les universités d'Île-de-France, les CROUS, le Collège de France, etc. Le 1^{er} marché conclu par l'UNIF pour les développements numériques et informatiques ayant rencontré un grand succès, le seuil a été dépassé et il a été nécessaire de lancer un nouveau marché. Celui-ci a été publié en août et 11 réponses ont été reçues fin septembre.

5 établissements ont participé à l'évaluation technique et financière des offres. 7 offres ont été sélectionnées, avec des notes allant de 62,53 à 77,5/100. 4 ont été exclues avec des notes allant de 42,25 à 59,3. Enfin, le 8^e a été exclu à cause de son faible engagement sur le développement durable.

Un représentant de la direction des affaires juridiques

Ce marché a été passé sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaire qui ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles. Ce montage permet une présélection des candidats qui seront mis en concurrence *a posteriori*.

Le montant maximum de l'accord est de 4 M€ et sa durée est fixée à 4 ans. Dès que ce montant aura été atteint, une nouvelle consultation devra être lancée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la DILA le 28 juillet 2023 et publié au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) le 31 juillet. 11 dossiers ont été réceptionnés le 28 septembre, aucun n'a été reçu hors délais. Le critère prix a été pondéré à 30 %, la valeur technique des offres à 60 % et le critère développement durable à 10 %.

Christophe FOUQUERÉ

Je vous soumetts l'approbation de ce marché.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le marché public mutualisé des développements informatiques et numériques de l'UNIF.

4. Approbation d'un don de livres à la bibliothèque Edgar Morin provenant de l'Association Culturelle Contre les Exclusions et les Ségrégations (ACCES)

Catherine WEILL

Ce don a été accepté dans l'urgence car l'association ACCES, dont l'objet était de favoriser le développement de la personnalité de l'enfant par la lecture, l'art, la réussite scolaire, l'insertion sociale, a cessé son activité et devait libérer ses locaux.

Pendant ses 40 années d'existence, elle a constitué un fonds documentaire comportant des monographies (albums, documentation scientifique) liée à la littérature jeunesse, à la petite enfance et aux problématiques générales de l'apprentissage, de l'acquisition de la lecture et de l'écriture ainsi qu'au développement cognitif et personnel de l'enfant.

Ce fonds répond à des besoins de l'USPN pour compléter son fonds de littérature jeunesse labellisé collection d'excellence par le ministère et intéresse à la fois les sciences humaines et la médecine.

Ce don a été accepté sans tri préalable et dans la convention l'établissement se réserve la liberté de choix documentaires *a posteriori*.

Christophe FOUQUERÉ

Je précise qu'un vote du Conseil d'administration est nécessaire pour accepter ce don qui intègre le patrimoine de l'université.

Pierre GÉRARD

Que ferez-vous des éléments que nous ne garderons pas ? Est-il envisageable de les donner à certains pays en développement ?

Catherine WEILL

Nous préférons en effet donner que jeter mais nous ne donnerons pas de documents périmés. Je ne suis pas favorable à ce que nous donnions à des pays en voie de développement des ouvrages qui ne présentent pas d'intérêt scientifique. Par conséquent, ce qui n'a pas de valeur sera jeté.

Rushed KANAWATI

Quel est le coût d'intégration des documents à la bibliothèque de l'université ?

Catherine WEILL

Le coût sera marginal. Nous les protégerons avec une pellicule plastique et nous les équiperons d'une puce RFID.

Christophe FOUQUERÉ

Je vous propose de vous prononcer sur ce don.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le don de livres à la bibliothèque Edgar Morin provenant de l'Association Culturelle Contre les Exclusions et les Ségrégations (ACCES).

5. Approbation du compte financier 2023 de la Fondation Sorbonne Paris Nord

Pascal PAIN

Les fondations universitaires n'ont pas de personnalité juridique distincte mais disposent d'une autonomie de gestion financière. Leurs comptes doivent être soumis à un Commissaire aux comptes.

Les comptes de la Fondation Sorbonne Paris Nord ont été arrêtés le 5 mars 2024 par le Conseil de gestion.

Les fonds propres sont composés de la dotation consommable apportée par les membres fondateurs (USPN, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Établissements publics territoriaux de Plaine Commune et d'Est Ensemble, Caisses d'épargne) pour un capital de 610 K€. Au cours de l'exercice, l'Établissement public territorial d'Est Ensemble s'est désengagé, ce qui s'est traduit par la dépréciation d'une créance de 40 K€.

Depuis sa création en novembre 2019, la Fondation a consommé 380 K€. Au 31 décembre 2023, elle disposait d'un capital de 230 K€ auquel il faut ajouter les fonds issus du mécénat, 32 K€ en 2022 et 12 K€ en 2023.

Les ressources se sont élevées à 42 K€ et les charges à 181 K€ dont 96 K€ de dépenses de personnel, 28 K€ d'aides accordées par la Fondation, la dépréciation de la créance d'Est Ensemble. La différence de 139 K€ entre les produits et les charges correspond au montant de la consommation du capital.

Christophe FOUQUERÉ

Je signale une coquille sur le projet de délibération. Les recettes se sont élevées à 62 010 € et non à 62 100 €.

Pascal PAIN

Ces comptes sont soumis à certification des Commissaires aux Comptes de l'université représentés par Éric Godeau.

Éric GODEAU

Les comptes de la Fondation sont certifiés sans réserve.

Noëlle LEROUX

Je regrette que ces comptes soient déficitaires.

Christophe FOUQUERÉ

Je rappelle que la Fondation a été créée en 2019 et que la crise sanitaire a compliqué ses premières années d'exercice. Des fonds ont déjà été reçus depuis le début de l'année. Le Conseil de gestion a travaillé sur la manière d'augmenter les dons fléchés pour éviter que la Fondation soit mise en péril.

Rushed KANAWATI

Je constate que le niveau d'activité de la Fondation reste faible, alors que la crise sanitaire est depuis longtemps derrière nous.

Christophe FOUQUERÉ

Il n'est pas facile d'obtenir des dons d'entreprises, la directrice de la Fondation y travaille d'arrache-pied. Pour que la structure fonctionne et ait du sens, elle a besoin de beaucoup plus de dons. Je rappelle qu'un certain nombre de dons arrivaient directement sur les comptes de l'université, sans passer par la Fondation.

Vanessa CASTEJON

Je signale qu'Est Ensemble s'est désengagé en 2022, à un moment où l'activité de la Fondation n'avait pas encore pleinement repris, et que depuis le début de l'année elle a déjà reçu 30 K€ de dons.

Christophe FOUQUÉRÉ

Je vous propose d'organiser une discussion sur l'avenir de la Fondation au cours d'un prochain Conseil d'administration. Je vous propose de vous prononcer sur le compte financier 2023 de la Fondation.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le compte financier 2023 de la Fondation Sorbonne Paris Nord.

6. Approbation du compte financier 2023 de l'université

7. Affectation du résultat et du « report à nouveau »

Ces deux points sont traités simultanément.

Etienne ANDRÉ

La subvention pour charge de service public (SCSP) versée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a augmenté de plus de 6 M€ pour compenser partiellement les mesures salariales décidées par l'État. Alors que depuis plusieurs années, la part de la SCSP dans nos ressources diminuait, elle a de nouveau atteint en 2023 un peu moins de 82 %. La dépendance de l'établissement à la subvention ministérielle augmente aussi en raison de la baisse de ses ressources propres.

La taxe d'apprentissage est désormais portée par la Caisse des dépôts et consignations. La plateforme n'a pas été prête à temps et à la fin de l'année 2023 20 % des sommes collectées par l'URSSAF restaient à distribuer. L'USPN devrait donc recevoir un reliquat amenant ses recettes de taxe d'apprentissage au niveau de 2022, soit 650 K€.

Je remercie les personnels de l'université qui se sont mobilisés pour que des entreprises flèchent tout ou partie de leur taxe d'apprentissage vers notre établissement en se connectant à la plateforme de gestion mise en place par la Caisse des dépôts et consignations.

En termes de dépenses, la masse salariale a augmenté en raison des mesures prises par le gouvernement pour améliorer le pouvoir d'achat des agents mais aussi des choix de l'établissement. Elle s'est élevée à plus de 165 M€, soit 82 % des dépenses courantes de l'université. La moitié des dépenses est liée à la formation, un gros tiers à la recherche, 15 % aux fonctions de pilotage et de support et à l'immobilier. Environ 1,50 M€ de masse salariale est consacré aux aides indirectes, à la vie de campus, et à la santé étudiante.

Pour les dépenses de fonctionnement, les CP sont en très nette hausse. Celle-ci s'explique par la reprise des missions et des réceptions et par les tensions inflationnistes, notamment sur les dépenses énergétiques. 75 % des dépenses de fonctionnement sont consacrées aux fonctions support.

Les dépenses d'énergie sont passées de moins de 3 M€ en 2022 à 5,50 M€ en 2023. L'université a dû dénoncer le contrat qui la liait à un fournisseur défaillant

Les dépenses de vie de campus sont supérieures aux recettes de CVEC reversées par le CROUS, à 2,50 M€. L'université consent de gros efforts pour ses étudiants en doublant pratiquement les moyens alloués à la vie de campus par rapport aux recettes qu'elle perçoit.

Les investissements ont représenté 30 M€ de CP contre 10 M€ en 2022. L'université est engagée dans 3 chantiers lourds de constructions neuves ou de reconstruction et mène énormément de travaux (1 M€ pour le changement des centrales

de traitement d'air dans les amphithéâtres du campus de Villetaneuse mais aussi de multiples chantiers d'un montant moyen de 20 K€ pour des changements de fenêtres, des travaux d'étanchéité, du désamiantage, etc.)

Olivier SCASSOLA

Pendant de nombreuses années, l'université n'a pratiquement mené aucun chantier. Il y a donc un effet de rattrapage.

Etienne ANDRÉ

Le montant moyen des investissements en petit matériel reste stable à environ 5 M€.

Les dépenses courantes ont dépassé 200 M€. La dépense moyenne par étudiant augmente pour se rapprocher de 10 K€ par an, avec des disparités importantes, par exemple entre un étudiant en 1^{re} année de droit et un doctorant en physique et en chimie.

370 000 heures de cours ont été dispensées en 2023 et la dépense par heure de cours est en hausse.

Pascal PAIN

Je précise que si Etienne André vous a présenté la comptabilité budgétaire, c'est-à-dire les opérations d'encaissement et de décaissement au cours de l'exercice, je vais pour ma part détailler la situation patrimoniale de l'établissement, qui s'appuie sur les mêmes opérations comptables que celles examinées dans la comptabilité budgétaire, mais qui ne sont pas comptabilisées au même stade.

La comptabilité budgétaire tient compte uniquement des encaissements et des décaissements de l'exercice, alors que la comptabilité patrimoniale porte sur les opérations qui se rattachent à l'exercice, qu'elles soient ou non encaissées ou décaissées. Par exemple, une livraison le 15 décembre 2023, qui sera payé au fournisseur au mois de janvier 2024, se rattache en comptabilité patrimoniale à l'exercice qui se termine.

Le résultat de l'exercice est en nette dégradation. Il passe de +3,10 M€ en 2022 à -7,20 M€ en 2023. Ce déficit doit cependant être relativisé au regard des produits de l'établissement qui s'élèvent à 206 M€. Il représente 3,5 % des ressources. C'est le premier exercice déficitaire depuis 5 ans, après un bénéfice de 3,10 M€ en 2022, de 1,90 M€ en 2021 et 3,60 M€ en 2020.

Ce déficit s'explique par une hausse des charges de 13,60 M€, alors que les produits n'ont augmenté que de 3,20 M€. La masse salariale est en croissance de 7,30 M€, les achats ont augmenté de 5,80 M€. Par ailleurs, la SCSP est en hausse de 6,80 M€, les autres subventions de 2 M€, et le chiffre d'affaires de la formation continue et de l'apprentissage est en baisse

La croissance de 5 % de la masse salariale, qui s'est poursuivie après une hausse de 4 % en 2022, 5,80 M€ supplémentaires par rapport 2022 à 2021, s'explique par 3 effets. Le premier est l'effet volume, c'est-à-dire la croissance des effectifs (+25 ETP) qui explique 1,2 % de la croissance de la masse salariale. Le deuxième est l'effet prix, avec la hausse des rémunérations décidée par l'État (augmentations du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 et au 1^{er} juillet 2023, attribution d'une prime pouvoir d'achat aux agents percevant moins de 3 250 € bruts par mois pour un coût de 600 K€, augmentation du taux de prise en charge des titres de transport de 50 à 75 % pour un coût de 100 K€) et par l'établissement (effet année pleine de l'augmentation du RIFSEEP pour 2,40 M€, revalorisation du RIPEC, partiellement financée par la hausse de la SCSP). Le troisième effet est lié au changement de méthode dans le calcul des passifs sociaux (congrés payés acquis mais qui restent à prendre au 31 décembre, heures d'enseignements complémentaires réalisées en 2023 mais qui seront payées en 2024). Il permet de mieux estimer les heures d'enseignement, ce qui a conduit à une réduction de la masse salariale de 0,90 M€. Sans ce changement de méthode, la masse salariale n'aurait pas augmenté de 7,30 M€ mais de 8,20 M€.

Les achats et autres charges externes ont augmenté de 5,80 M€. Les trois postes les plus importants sont l'électricité, le chauffage urbain et les prestations externes informatiques. Le poste électricité a augmenté de 127 %, ce qui représente quasiment 2 M€ de plus qu'en 2022. Cette hausse est liée à un effet prix, avec une augmentation du kWh de 58 %, à une augmentation de la consommation en raison des chantiers de construction en cours (bâtiment Masthic, Maison des étudiants, bâtiment de l'Illustration). Ces consommations intègrent un amortisseur financé par l'État à hauteur de 670 K€.

Par ailleurs, l'État a augmenté sa SCSP de 900 K€ pour aider l'établissement à faire face à la hausse de sa facture d'électricité. Pour le chauffage urbain, qui fournit l'eau chaude de l'université, la hausse du KWh est de 72 %. De plus, l'établissement a sous-estimé de 400 K€ la facture à payer au titre du 4^e trimestre 2022. Enfin, les prestations informatiques sont en augmentation notamment à cause de la facture de l'hébergement du *data center* de l'UNIF à Lognes (600 K€). Elle est entièrement compensée par la refacturation des charges aux membres de l'UNIF.

Le chiffre d'affaires de la formation continue et de l'apprentissage est en baisse de 6,20 M€, soit 42 %. La direction la formation assure qu'elle n'a pas noté de baisse de l'activité. La baisse s'explique par un rattrapage de facturation en 2022, notamment auprès du CFA Supalia, qui s'est traduit par un gonflement du chiffre d'affaires 2022 de 5,50 M€.

Christophe FOUQUERÉ

Je précise que d'un point de vue budgétaire cet effet est visible dans les comptes 2023 et que, sur le plan patrimonial, il apparaît en 2022.

Pascal PAIN

La clôture 2022 était incomplète puisque des facturations des années 2022, 2021 et 2020 ont été rattrapées en 2023 à hauteur de 3,50 M€. Cette somme a été exclue du compte de résultat puisqu'elle ne concerne pas 2023. Elle a directement été imputée dans les capitaux propres.

Noëlle LEROUX

Je comprends qu'avec ces éléments l'établissement n'aurait pas dû être bénéficiaire en 2022.

Pascal PAIN

Nous aurions en effet probablement enregistré un résultat inférieur pas nécessairement négatif.

Christophe FOUQUERÉ

Nous essayons de mettre un terme au décalage entre la facturation et la réalisation des dépenses, ce qui se traduit par un écart important.

Pascal PAIN

J'espère que nous avons été plus exhaustifs en 2023 mais sans doute pas totalement.

Olivier SCASSOLA

Nous devrions enregistrer une belle année en 2024 si nous parvenons à corriger ce décalage.

Pascal PAIN

La SCSP, qui représente près de 80 % de nos produits est en hausse de 6,80 M€, soit 4 %. Elle couvre 100 % de l'augmentation du point d'indice décidé en 2022, 75 % de celle décidée en 2023, une partie de la revalorisation du RIPEC et comprend l'aide de 900 K€ pour aider l'établissement à faire face à la hausse de sa facture d'électricité.

Les provisions sont en augmentation, notamment à cause d'un litige avec un salarié provisionné à hauteur de 800 K€. Le changement de méthode dans la comptabilisation des provisions pour les heures complémentaires a eu un impact sur les reprises (+1,10 M€) mais ce montant n'a pas d'impact sur le compte de résultat puisqu'il est compensé par l'évolution de la masse salariale. Le travail de recouvrement sur les créances anciennes porte ses fruits. Des dépréciations enregistrées au cours des exercices précédents ont été reprises à hauteur de 200 K€.

Les produits 2022 avaient été gonflés avec le nettoyage de services faits anciens qui n'étaient pas justifiés à hauteur de 1,80 M€.

Le résultat de -7,20 M€, corrigé des opérations qui ne donnent pas lieu à décaissements ou à encaissement (dotations aux amortissements et aux provisions, reprise sur des provisions) génère une insuffisance d'autofinancement de 3,80 M€. L'établissement a investi à hauteur de près de 24 M€. Ces investissements ont été partiellement financés par des subventions d'investissement pour près de 15 M€. Les corrections d'erreurs représentent 3,50 M€ et l'équilibre nécessite un prélèvement sur le fonds de roulement (FDR) de 9,30 M€. Celui-ci s'élevait au 31 décembre 2023 à 20,50 M€, soit 37 jours de dépenses décaissables, en baisse de 17 jours par rapport au 31 décembre 2022.

De nombreux investissements 2023 ont été financés à 60 % sur les fonds propres de l'université. En revanche, les trois grands chantiers (rénovation du bâtiment de l'Illustration, construction de la Maison des étudiants, construction du bâtiment Masthic) ont été financés en grande partie par des subventions dédiées.

La trésorerie est en baisse de 19 M€ au 31 décembre 2023 à 40 M€, soit 72 jours de fonctionnement (-40 jours par rapport au 31 décembre 2022). Cette baisse est significative mais la trésorerie reste élevée, notamment grâce au financement de l'activité de recherche pour laquelle les financements sont reçus à l'avance. Ils représentent 28 M€.

Enfin, la production des comptes reste à améliorer, en termes de comptabilisation des recettes, d'exhaustivité des produits, mais aussi de maîtrise du process de clôture des comptes. En effet, alors qu'elle aurait dû durer 1 semaine, la clôture des comptes s'est étalée sur 5 semaines, ce qui a épuisé les équipes comptables et financières mais aussi les commissaires aux comptes. Il est donc essentiel de l'anticiper tout au long de l'année et de respecter le calendrier de clôture signé par le Président et par lui-même au mois de septembre. Par ailleurs, la fonction comptable est difficile à piloter puisqu'elle est éclatée dans l'ensemble de l'université. Par exemple, 23 services financiers titrent les recettes ou les facturent. C'est un travail collectif qui nécessite une plus grande implication des gestionnaires qui sont en amont des services financiers et comptables.

Christophe FOUQUÉRÉ

Je précise que nous avons obtenu cette année un financement complémentaire de l'État pour les 3 gros chantiers de construction ou de rénovation.

Pour la masse salariale, comme en 2022, une partie des évolutions décidée par l'État n'a pas été totalement compensée. Les dépenses en personnel sur ressources propres ont donc augmenté. La hausse de 25 ETP est liée aux mesures d'accompagnement de l'enseignement engagées depuis plusieurs années.

De nombreux travaux de rénovation, reportés depuis très longtemps, ont enfin été lancés.

Enfin, il est nécessaire d'améliorer la comptabilisation des recettes et des dépenses, la multiplicité des centres financiers rendant plus complexe l'établissement des comptes. Des progrès ont été faits sur la gestion de la formation continue et par apprentissage.

Avant de répondre à vos questions, je donne la parole à notre Commissaire aux comptes

Éric GODEAU

L'objet de mon intervention est de rendre compte de notre mission de certification des comptes. Nous avons procédé à un audit de régularité par rapport au référentiel comptable. L'intérêt de comptes fiables est de faciliter la programmation des opérations budgétaires.

Nous avons relevé plusieurs points d'attention. J'observe que les comptes de la plupart des universités, en raison du contexte inflationniste et des mesures RH décidées par l'État, se sont dégradés en 2023. Toutes ont subi une dégradation de leurs résultats patrimoniaux. Les produits de l'USPN ont stagné et le processus de production des comptes reste perfectible. Une plus grande implication des acteurs de l'université est nécessaire pour asseoir une qualité comptable. Je note aussi que l'importante rotation des équipes ne facilite pas la constance et la qualité comptable.

Des zones de jugement sous-tendent la production des comptes. Les engagements RH ont fait l'objet de contrôles particuliers. Enfin, la certification portant sur comptabilité patrimoniale, nous avons contrôlé le rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Les compteurs ont été fiabilisés mais des progrès restent à faire pour fiabiliser encore plus les produits à la fin de l'année.

Enfin, la certification s'exerce par rapport à un référentiel comptable qui a évolué. Les comptes de la Fondation universitaire sont désormais exclus des comptes de l'université, ce qui génère un changement de périmètre entre 2022 et 2023.

Les comptes de l'université sont certifiés sans réserve, avec deux observations. La première porte sur les régularisations comptables, la seconde sur l'exclusion des comptes de la fondation. Celle-ci ne perturbe pas la lecture d'ensemble des comptes de l'université au regard des enjeux financiers modestes de cette fondation.

Milena SALERNO

Quelles sont, en pourcentage, les sources de ressources propres de l'établissement ?

Pascal PAIN

La SCSP représente 80 % de nos produits et les ressources propres 20 %. Ces dernières sont générées par les activités de recherche, par la formation par apprentissage et par la formation continue.

Christophe FOUQUÉRÉ

Les projets Erasmus génèrent également des ressources propres.

Pascal PAIN

La formation continue représente 15,8 % des ressources propres, la taxe d'apprentissage 23 %, les contrats ANR un peu moins de 10 %.

Milena SALERNO

Depuis 3 ans, je signale une problématique de facturation de la formation continue. Les conventions ne sont pas toujours corrigées, il y a régulièrement des différences de 1000 € entre ce qui est indiqué dans une convention et ce que l'université devrait recevoir.

Par ailleurs, je ne suis pas surprise que la taxe d'apprentissage diminue. Depuis des années des entreprises ciblent des formations mais celles-ci ne reçoivent jamais l'argent car la taxe d'apprentissage n'est jamais titrée. Les entreprises renoncent alors à s'engager avec l'université.

Christophe FOUQUÉRÉ

Je reconnais que nous avons un problème avec la gestion par le CEDIP des formations par apprentissage. Depuis un mois, les nouveaux agents ont rattrapé 90 % des conventions en retard.

Sur la formation continue, nous sommes confrontés à des stagiaires qui ne paient pas leur formation.

Sur la taxe d'apprentissage, la méthode de collecte a changé. Les sommes n'arrivent plus directement sur les comptes de l'université mais sont collectées par la Caisse des dépôts et consignations. En 2023, au niveau national, 20 % de la taxe d'apprentissage n'ont pas été distribués. Si nous ajoutons 20 % aux sommes déjà enregistrées, les recettes 2023 dépassent celles de 2022.

Milena SALERNO

Ce n'est pas la première fois que je vous informe de problèmes sur les conventions de formation continue et sur la collecte de la taxe d'apprentissage.

Christophe FOUQUERÉ

Ces deux problèmes ont été réglés.

Marie-Christophe BOISSIER

Je vous remercie pour votre présentation très claire des comptes de l'établissement. Le déficit enregistré en 2023 nourrit mes inquiétudes.

J'ai noté que les problématiques liées à la taxe d'apprentissage avaient été réglées et je suggère que, pour les grosses sommes, nous assistions les entreprises dans leurs démarches de fléchage sur le logiciel de la Caisse des dépôts et consignations. Je note également que l'accélération de la rotation des équipes comptables ne facilite pas ce travail de fond.

Je salue l'amélioration du processus de facturation et j'invite l'établissement à poursuivre ses efforts car je crois qu'il y a encore des marges de progrès, notamment pour la facturation des prestations de recherche.

Enfin, je m'interroge sur le niveau de déficit des universités comparables à la nôtre.

Christophe FOUQUERÉ

Toutes les universités d'Île-de-France sont déficitaires, généralement dans les mêmes proportions que l'USPN.

Marie-Christophe BOISSIER

Quelles sont les conséquences de ce déficit pour l'établissement ? Y a-t-il un risque de cessation de paiements, de faillite, ou de mise sous tutelle ?

Pour 2024, nous avons voté un budget en déficit de 20 M€. Où allons-nous ?

Christophe FOUQUERÉ

Nous ne sommes pas sous la menace d'une mise sous tutelle et notre objectif n'est pas de faire croître notre fonds de roulement ni de constituer des réserves. Il n'est anormal que nous ayons dépensé une partie de notre fonds de roulement pour financer des travaux non récurrents.

Je rappelle que nous avons enregistré pendant plusieurs années des comptes financiers positifs malgré des budgets initiaux et rectificatifs votés en déficit, car tous les crédits de paiement n'étaient pas utilisés.

Nous vous soumettrons dans les prochains mois un budget rectificatif et je vous confirme que nous ne sommes pas exposés à un risque de faillite.

Pascal PAIN

Nous sommes très loin de la cessation de paiements. Au 31 décembre 2023, notre trésorerie s'élevait à 40 M€, soit 72 jours de dépenses décaissables. C'est un niveau plutôt confortable.

Noëlle LEROUX

Depuis que je siége au Conseil d'administration, je m'interroge sur la fiabilité des comptes. Je constate que le compte 2022 n'est pas exact, que les méthodes changent sans cesse et je note un déficit de qualité dans la saisie des données. Je précise que je ne mets pas en cause Pascal ou le Commissaire aux comptes.

Christophe FOUQUERÉ

En 2021 le ministère nous avait versé 2 M€ mi-décembre de manière anticipée, ce qui complique la gestion. De même, certaines conventions pour l'année universitaire sont signées en mars de l'année suivante et ne sont pas connues au moment où le Conseil d'administration se prononce sur le budget. Nous essayons de changer cette méthode mais malgré nos demandes, toutes les conventions ne sont pas intégrées dans notre système électronique e-parapheur.

J'ai demandé il y a un an à la direction des affaires financières et à l'agence comptable de procéder à ce travail d'assainissement.

Pascal PAIN

Nous n'avons pas changé de méthode. Un des principes de la comptabilité est la permanence des méthodes. C'est elle qui permet de comparer les exercices ou les établissements. Le changement opéré en 2023 concerne la fiabilisation du recensement des passifs sociaux. En revanche, la lecture et la qualité des comptes sont perturbées par la mauvaise imputation des conventions. C'est un point sur lequel nous travaillons.

Noëlle LEROUX

Je constate que nous avons également un problème d'encaissement de nos ressources propres. La Fondation est déficitaire, comme le SAIC, les ressources issues de la formation continue ne rentrent pas. Je m'étonne que ce dernier point ne soit pas apparu au cours des dernières années.

Pour toutes ces raisons, je n'approuverai pas ce compte financier.

Enfin, après un excédent de 3 M€ en 2022, notre université a enregistré en 2023 un déficit de 7 M€, soit un écart de 10 M€. Comme l'établissement pourrait-il supporter un écart du même niveau chaque année ?

Christophe FOUQUERÉ

Le rythme des travaux va ralentir. Nous avons consenti en 2023 un effort exceptionnel pour rattraper des années de sous-investissement. Par ailleurs, ces travaux vont nous permettre de réaliser des économies d'énergie. Nous travaillons également à améliorer la facturation et le recouvrement de la formation continue et de l'apprentissage. Depuis deux mois, nous avons récupéré 400 K€ de recettes, parfois titrées mais non payées, y compris par des établissements publics comme le Campus Condorcet.

Nous cherchons aussi à augmenter nos ressources à travers la recherche. Sur la formation continue, j'ai demandé aux équipes de mieux utiliser nos compétences en proposant plus de formations courtes. Nous travaillons également à améliorer notre taux de réponse aux appels à projets, notamment sur la rénovation énergétique.

Enfin, nous serons plus précis sur le premier budget rectificatif (BR1) de 2024 en termes de crédits de paiement et d'autorisations d'engagement.

Pascal PAIN

Sur les ressources propres, il est important que chacun s'assure que les tarifs pratiqués pour la formation continue ou en apprentissage couvrent l'intégralité des coûts engagés par l'établissement. Une formation qui coûte 5 000 € ne doit pas être facturée 4 500 € ! Or, nous ne disposons pas des outils permettant de calculer ces coûts facilement et avec un bon degré de fiabilité.

Christophe FOUQUERÉ

Je rappelle que le Conseil d'administration a voté il y a deux ans un minimum horaire pour les conventions de formation et que certains membres ont estimé qu'il était un peu trop élevé.

Nathalie CHARNAUX

Je comprends que le Conseil d'administration doit arrêter au titre de 2023 un solde budgétaire négatif de 16 M€, un prélèvement de 19 M€ sur la trésorerie, une diminution du fonds de roulement de 9,30 M€ et une perte de 7,20 M€.

De mémoire, le Conseil a voté au mois de décembre un budget initial déficitaire de 15 M€ et un prélèvement de 17 M€ sur le fonds de roulement. Prévoyez-vous une nouvelle délibération sur le budget 2024 ?

Je me souviens, toujours au mois de décembre, que la représentante du recteur attendait le compte financier 2023 pour émettre un avis. Quelle est aujourd'hui la position du rectorat sur la situation financière de l'établissement ?

Enfin, je ne comprends pas bien la notion de report à nouveau. Est-ce que vous considérez que les résultats de 2024 pourraient compenser les pertes de 2023 ? Si tel était le cas, pouvez-vous préciser comment ils les compenseraient.

Christophe FOUQUERÉ

Nous n'allons voter de budget rectificatif aujourd'hui mais nous en examinerons un avant l'été.

Je donne la parole à la représentante du rectorat pour qu'elle nous fasse part de sa position.

Veranne NJIKE

Nous n'envisageons pas de mise sous tutelle de l'établissement. S'il enregistre deux exercices consécutifs déficitaires, nous exigerons la présentation d'un plan de retour à l'équilibre.

Christophe FOUQUERÉ

Je précise que nous maintiendrons l'augmentation des primes pour les BIATSS. Il est essentiel que les bas salaires bénéficient d'une compensation de l'inflation. Je note également que la SCSP a augmenté de 4 %, soit un niveau inférieur à celui de l'inflation qui s'est élevée à 5,2 %.

Pascal PAIN

Le report à nouveau correspond à des éléments passant d'une année à l'autre, reportés sur bilan de l'année suivante.

Christophe FOUQUERÉ

Je rappelle également que le Fonds de roulement et la trésorerie restent positifs.

Pascal PAIN

Le résultat déficitaire de 7,20 M€ enregistré en 2023 peut être intégré dans les réserves ou reporté à nouveau.

Christophe FOUQUERÉ

C'est une opération comptable qui n'a pas d'impact sur l'activité de l'établissement.

Nathalie COUTINET

Nous avons besoin de suivre le circuit emprunté par les conventions.

Moisette BANIAKINA OUMBA

Certaines conventions sont intégrées à e-parapheur mais sont bloquées par une instance.

Christophe FOUQUERÉ

Je le reconnais mais il est important que les conventions soient vues pour éviter toute aberration. Cependant, le mécanisme de déblocage doit être plus clair et ne pas dépasser quelques jours.

Pascal PAIN

Le process e-parapheur prend du temps mais il me semble important de rappeler que ce n'est pas l'outil ni le délai de signature de certaines instances qui expliquent que des conventions de 2020 ou de 2021 ne soient toujours pas signées !

Goran KAYMAK

La situation financière de l'établissement est préoccupante, comme celle de nombreuses universités. Quelles sont ses conséquences pour les étudiants ? Est-ce que nous devons craindre une dégradation des conditions d'étude, la fermeture de filières, le report d'investissements pourtant nécessaires, etc. ?

Christophe FOUQUERÉ

Nous n'en sommes pas là !

Goran KAYMAK

À moyen terme, la situation n'est pas tenable. L'université ne pourra pas chaque année puiser sur son fonds de roulement les sommes nécessaires pour combler son déficit.

Christophe FOUQUERÉ

La situation de l'enseignement supérieur n'est pas simple. L'État n'a pas compensé toutes les mesures qu'il a prises au cours des 2 ou 3 dernières années pour maintenir le pouvoir d'achat des agents et une coupe de 900 M€ vient d'être annoncée pour 2024. À la fin du Conseil, je vous proposerai une motion pour que l'université s'associe à la mobilisation en cours réclamant des moyens supplémentaires pour la Seine-Saint-Denis dans l'enseignement primaire et secondaire et demande des moyens pour l'enseignement supérieur.

Pierre GÉRARD

Je note que si la masse salariale augmente, les agents ne sont pas trop payés. Si nous avons enregistré un résultat excédentaire en 2024, je vous aurais demandé pourquoi les régimes indemnitaires n'avaient pas été plus augmentés. Dans ce contexte, je suis plutôt rassuré que notre résultat ne soit pas positif.

Je souhaite que nous poursuivions la politique d'investissements qui améliorent le confort des agents et des usagers et qui devraient nous permettre de réaliser des économies sur nos dépenses de fluides.

J'ai noté que l'université disposait de 23 services financiers. Comme il me semble difficile de tout centraliser, il est essentiel de mettre en place des outils de gestion performants pour faciliter le travail des équipes.

Olivier SCASSOLA

Nous disposons en effet de marges de progression. Nous allons piloter notre activité financière en écrivant des process clairs et en y associant tous les acteurs. C'est une priorité !

Rushed KANAWATI

Je remercie Messieurs André et Pain pour la clarté de leur présentation. Je note qu'une part du déficit de 2023 est liée à la politique de l'université et que la correction des dysfonctionnements est à notre main, avec la révision des procédures internes.

Christophe FOUQUÉ

Cette révision prendra du temps et n'a rien d'évident. La personne en charge des conventions a par exemple mis deux mois pour récupérer 90 % des conventions en retard.

Par ailleurs, tous les éléments ne sont pas sous la responsabilité de l'établissement. Nous ne pouvions pas anticiper une hausse de 70 % des prix du gaz et de l'électricité.

En revanche, j'assume totalement toutes les dispositions que nous avons prises pour augmenter la rémunération des agents et pour lancer des travaux. C'était une volonté politique.

Enfin, il est rarement trop tard pour récupérer une recette.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à la majorité le compte financier 2023 de l'université. 9 administrateurs se sont abstenus.

La séance est suspendue de 12 heures 35 à 12 heures 40.

8. Informations et approbations concernant les décisions émanant de la Commission de la recherche (CR) du 12 mars 2024

Pascale MOLINIER

Nous avons organisé une audition dans le cadre de l'appel à projets d'établissement campagne 2024. Ce qui concerne l'hôpital Jean Verdier est porté par une chercheuse qui était au Canada au moment des auditions précédentes.

Nous avons également examiné les premiers retours du groupe de travail sur la formation HDR que nous espérons mettre en place à la rentrée prochaine.

Les Ateliers de la donnée Seine-Saint-Denis ont été présentés. C'est un projet que nous menons avec Paris 8, la MSH Paris Nord et Supméca. Il est ouvert à toutes les disciplines.

8.1 Approbation du rattachement du Laboratoire études, genre et sexualités (LEGS) en co-tutelle USPN

Ce projet a un donné lieu à un travail préliminaire avec l'INSHS et Paris 8 depuis presque un an. L'USPN travaille à un rapprochement avec Paris 8. Nous sommes la seule université membre du Campus Condorcet, qui comprend l'Ined, l'EHESS, etc. Il nous semble important de porter les sciences humaines et sociales au niveau universitaire.

Le LEGS a été créé en 2014 à l'initiative de l'INSHS. Au même moment, la MSH Paris Nord a créé le GIS Institut du genre, le CNRS ayant la volonté de déployer le champ des études de genre au niveau du Campus Condorcet qui est un lieu propice à ce type d'innovation. Le LEGS est logé dans le bâtiment nord du Campus Condorcet. C'est la seule unité de Paris 8 logée sur le Campus. Elle relève à titre principal de la 37^e section du CNRS, c'est-à-dire la philosophie, et à titre secondaire de la 36^e (sociologie) et de la 40^e (sciences politiques). Elle est évaluée en vague E et travaille à faire évoluer son projet. Elle comporte 18 membres permanents dont 4 chercheuses du CNRS et 14 enseignants-chercheurs et est dirigée par la philosophe Fabienne Brugère, qui a beaucoup travaillé sur les questions de soin.

Une cotutelle avec l'USPN permettrait au LEGS de bénéficier d'un pont vers les questions relatives aux problématiques « genres et sciences ».

Je précise que la commission de la recherche a approuvé cette cotutelle à une large majorité.

Christophe FOUQUERÉ

Je vous propose de voter une prolongation de séance de 30 minutes, jusqu'à 13 heures 30.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la prolongation de séance de 30 minutes.

Noëlle LEROUX

Cette nouvelle composante bénéficiera-t-elle d'un support d'emplois ?

Christophe FOUQUERÉ

Pour l'instant, cette UMR CNRS fonctionne et bénéficie de personnels ITA.

Pascale MOLINIER

2 ITA travaille aujourd'hui au sien du LEGS.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le rattachement du Laboratoire études, genre et sexualités (LEGS) en co-tutelle USPN.

Corinne VERCHER-CHAPTAL

Je vous annonce qu'il y a en ce moment sur le Campus Condorcet le 1^{er} festival « Printemps des humanités » sur le « prendre soin ». De nombreux enseignants-chercheurs de l'USPN interviennent dans les différentes tables rondes où se croisent plusieurs sciences humaines et sociales. J'ajoute que l'USPN est la seule université à avoir proposé deux tables rondes, ce qui montre notre capacité à ouvrir le débat.

Christophe FOUQUERÉ

Je ne peux que vous encourager à y participer. Le programme de conférences et de colloques du Campus est impressionnant, il en accueille chaque jour plusieurs !

Nathalie COUTINET

Je participerai demain à l'une des tables rondes organisées dans le cadre du « Printemps des humanités ».

9. Informations et approbations concernant les décisions émanant de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 29 février 2024

9.1 Approbation de l'exonération des droits d'inscription des étudiants en détention du DAEU Sonate

Olivier OUDAR

Ce DAEU vise à l'insertion des publics défavorisés. Il est entièrement dispensé à distance. Certains établissements parties prenantes à ce DAEU souhaitent le proposer à des détenus et les exonérer de droits d'inscription fixés à 170 €. Une dizaine d'étudiants serait concernée chaque année.

Christophe FOUQUERÉ

Je vous propose de voter pour cette exonération.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'exonération des droits d'inscription des étudiants en détention du DAEU Sonate.

9.2 Approbation des adaptations locales pour les BUT des trois IUT

Olivier OUDAR

En dehors de leurs programmes nationaux, les IUT doivent proposer, en fonction des situations territoriales, des adaptations locales de leurs formations à hauteur de 30 %. La CFVU a examiné ces adaptations et les a validées à l'unanimité.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité les adaptations locales pour les BUT des trois IUT.

9.3 Approbation des tarifs de la formation continue

Olivier OUDAR

Je dois apporter une petite rectification sur les tarifs de la formation continue de l'IUT de Saint-Denis. Il s'agit bien des tarifs de l'année 2024-2025 qui sont identiques à ceux de l'année 2023-2024.

Pierre GÉRARD

Je me réjouis que les tarifs de la VAE soient alignés et que ceux des formations avec prise en charges soient très proches, ce qui évite toute forme de concurrence entre les IUT.

Je note également que les tarifs ne sont pas tous présentés de la même manière. Il n'y a par exemple pas de tarif 2 à l'IUT de Villetaneuse et une grosse différence entre les tarifs du tertiaire et ceux du secondaire à l'IUT de Saint-Denis. Je pense qu'il faudrait poursuivre l'harmonisation des tarifs des trois IUT.

Olivier OUDAR

Les IUT sont en concurrence avec des établissements extérieurs à l'USPN et doivent en tenir compte.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à la majorité les tarifs de la formation continue. 2 administrateurs se sont abstenus.

9.4 Approbation du bilan financier et moral 2023 de la CVEC

Olivier OUDAR

Je vous rappelle que chaque année nous devons vous présenter un bilan de l'utilisation des ressources de la CVEC et que le Conseil d'administration a voté les grandes lignes de la répartition de cette enveloppe (sport, vie étudiante, santé et culture). Nous avons dépensé en 2023 1,412 M€ pour 59 projets, dont 50,4 % pour la vie étudiante 50,4 %, 19,8 % pour le sport, 12,8 % pour la culture et 10,7 % pour la santé. Certains projets sont portés par des associations étudiantes et l'action sociale à destination des étudiants de l'université (FSDIE social, aides matérielles aux étudiants précaires, épicerie solidaire et participative, FSDIE projet) pour un budget de 253,6 K€, soit 18 % du budget de la CVEC.

La CVEC permet aussi de rémunérer un certain nombre de personnes : une infirmière chargée de prévention, une infirmière pour l'infirmerie de l'IUT de Saint-Denis, une diététicienne, des étudiants pour des emplois en relais santé.

Pour le sport, la CVEC a été utilisée pour transporter les sportifs sur les lieux des compétitions, pour financer des séances d'ostéopathie, les stages étudiants, l'amélioration des équipements.

Pour la vie étudiante, elle a permis d'organiser des points d'accueil de rentrée, de payer l'abonnement à la plateforme Studapart, d'organiser Start Campus et de rénover les salles handidoc.

L'aide sociale a versé des aides aux étudiants précaires et acheté des ordinateurs.

Enfin, pour la culture, la CVEC a financé des spectacles et des expositions.

Noëlle LEROUX

Les dépenses en masse salariale intègrent des postes de référent communication et évènementiel et de gestionnaire. Je considère que ces postes doivent être intégrés dans la masse salariale de l'université.

Olivier OUDAR

Il nous a paru pertinent que la CVEC participe à l'augmentation de la charge de travail des gestionnaires en rémunérant ceux qui s'occupent spécifiquement des projets financés par la CVEC.

Noëlle LEROUX

Je pense que cette situation est anxiogène pour les personnels rémunérés par la CVEC. Je ne comprends pas que leur rémunération soit supportée par un budget particulier et non par le budget général de l'établissement.

Christophe FOUQUERÉ

Il me semble normal que des personnes soient dédiées à la vie de campus qui ne rentre pas dans les missions d'enseignement et de recherche de l'établissement. J'ajoute que ce budget n'est pas séparé de celui de l'université mais que nous devons rendre compte de la manière dont nous utilisons les fonds de la CVEC. Par ailleurs, les agents qui gèrent la CVEC sont recrutés et payés par l'université, le budget CVEC compensant ces dépenses.

Noëlle LEROUX

Je préférerais que le tableau fasse état de cette compensation.

Christophe FOUQUERÉ

Nous intégrerons cette modification.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le bilan financier et moral 2023 de la CVEC.

9.5 Approbation du bilan 2023 du FSDIE social

Olivier OUDAR

La commission FSDIE social s'est réunie 22 fois contre 14 en 2022. Nous avons reçu 225 dossiers, soit une augmentation de 63 %. Nous avons versé 201 subventions (89 % de réponses favorables), pour un montant global de 115 K€, soit une subvention moyenne de 572,13 € par étudiant aidé (52 % de femmes et 48 % d'hommes). 27 % des demandes émanaient de l'Institut Galilée, 40 % d'étudiants en licence et 37 % d'étudiants en master.

J'ajoute que le FSDIE a bénéficié en 2023 d'une aide de 100 K€ de la région Île-de-France. Nous attendons une réponse de la région pour la reconduction en 2024 de cette subvention.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le bilan 2023 du FSDIE social.

9.6 Approbation de l'autoévaluation CCN (Commission consultative nationale) des IUT

Olivier OUDAR

Je vous rappelle qu'au-delà de l'évaluation des formations par le Hcerès, les IUT passent par une autoévaluation. Les dossiers d'autoévaluation sont transmis à la CCN des IUT.

Marie-Hélène VIGLIANO-FEGUIR

Ce bilan, qui porte sur les 5 dernières années, est celui de mon prédécesseur et de l'administration provisoire. Il a souligné la forte internationalisation de l'IUT de Saint-Denis, plus de 300 étudiants partant en mobilité, et un fort attachement à la composante.

L'IUT accueille 1 900 étudiants. La mise en place du BUT à moyens constants s'est traduite par une augmentation de 12 % du nombre d'étudiants. Depuis 5 ans, l'apprentissage augmente de 20 % par an et la formation continue est en forte baisse.

L'IUT souhaite développer des formations qualifiantes courtes s'appuyant sur les blocs de compétences du BUT, ainsi qu'un BUT PEC (packaging, emballage et conditionnement) en collaboration avec Plaine Communes et la Cosmetic Valley, une formation dans le tourisme correspondant aux attentes du territoire et un DU en partenariat avec Airbus sous forme de formation qualifiante.

Enfin, nous voulons continuer à améliorer les conditions de vie des étudiants.

Homère NKWAWO

À l'IUT de Villetaneuse, l'alternance a augmenté en 5 ans de 238 % et le taux de réussite en apprentissage est très élevé. Nous avons également ouvert le département Sciences des données (SD). Nous avons plusieurs projets, notamment sur l'intelligence artificielle et la cybersécurité.

Pascal VAILLANT

L'IUT de Bobigny enregistre un taux d'échec important en 1^{re} année alors que les besoins en main-d'œuvre qualifiée sur le territoire sont croissants, notamment dans le domaine de la santé.

Notre IUT propose 4 spécialités de BUT (Carrières sociales, Génie climatique, Gestion des entreprises et administration, Métiers du multimédia et de l'internet) et 3 licences professionnelles (Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle, Management et gestion des organisations, Métiers du jeu vidéo).

Nous avons décidé de faire systématiquement passer les 3^e années de BUT en apprentissage. Nous avons mis en place des ateliers de soutien pour améliorer le taux de réussite en 1^{re} année et nous faisons des efforts pour que les entreprises accueillent nos étudiants et nos alternants, tout en nous envoyant leurs salariés en formation continue, ce qui nous permettra d'augmenter nos ressources propres. Nous avons besoin de renforcer les fonctions de relations entreprises et de communication et de mieux suivre nos anciens étudiants pour faire vivre notre réseau.

Christophe FOUQUERÉ

Ces autoévaluations sont importantes pour la finalisation des CPOM entre les IUT et l'université. Je précise que le vote du Conseil d'administration porte sur la sincérité des rapports et qu'il n'engage pas l'université.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le bilan 2023 les autoévaluations CCN (Commission consultative nationale) des IUT.

9.7 Approbation du schéma directeur de la vie étudiante

Rouguy Thiam SY

Ce schéma directeur est un document stratégique qui a pour objectif de définir les priorités de l'établissement dans le champ de la vie étudiante et de campus. Il va nous accompagner sur les 5 prochaines années.

Il s'inscrit dans un contexte favorable, la ministre ayant demandé aux rectorats de mener des dialogues territoriaux avec les universités et à ces dernières de s'engager dans l'élaboration d'un schéma directeur pour construire et affirmer leur politique de vie étudiante.

Il est important que ce schéma bénéficie d'un portage politique fort, ce qui est le cas puisque la vie étudiante fait partie des axes stratégiques de l'université avec la création de la direction de la vie étudiante en 2023 et la nomination d'un chargé de mission vie universitaire.

En termes de méthodologie, les étudiants ont été consultés à travers une grande enquête et nous avons rencontré les différents services de l'établissement et les partenaires du territoire.

Hamid LIMANI

Nous avons défini 3 axes :

- Accueil, vie de campus et bien-être des étudiants ;
- Inclusion, diversité et engagement ;
- Prévention, accompagnement et actions sociales.

Ce schéma doit faciliter la réussite des étudiants. Certaines des actions prévues ont déjà été réalisées comme l'ouverture du nouveau restaurant universitaire sur le site de Bobigny, avec une extension des horaires d'ouverture jusqu'à 22 heures. C'est à la fois un lieu de restauration, de travail et de convivialité.

Christophe FOUQUERÉ

Je vous propose de voter pour 15 minutes de prolongation de ce Conseil d'administration.

Sandrine CARON

Je vous propose que nous votions sur 30 minutes de prolongation !

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la prolongation de séance de 30 minutes.

Christophe FOUQUERÉ

Je remercie toute l'équipe de la direction de la vie universitaire pour ce travail, le vice-président de la CFVU et le chargé de mission vie étudiante.

Sandrine CARON

Le bureau des écoles doctorales a-t-il été consulté pour l'élaboration de ce schéma ?

Rouguy Thiam SY

Nous ne l'avons pas consulté mais nous avons convié des doctorants aux ateliers participatifs que nous avons organisés au début du processus.

Sandrine CARON

Je le regrette car les doctorants peuvent rencontrer des problématiques qui leur sont propres.

Olivier OUDAR

Nous les avons écoutés dans le cadre des ateliers participatifs.

Hamid LIMANI

Ce schéma n'est pas figé. Le comité de pilotage pourra proposer de nouvelles pistes de réflexion.

Sandrine CARON

Il me semble important que nous en parlions car les doctorants ont souvent le double statut d'étudiant et d'agent de l'établissement.

Goran KAYMAK

Ce schéma directeur de la vie étudiante n'a rien à envier à celui des autres universités. Nous l'avons monté en interne, sans recourir à un cabinet de conseil, dans une large démarche de concertation. Il contribuera à la réussite des étudiants.

Christophe FOUQUÉRÉ

Je vous rappelle que l'université dépense pour la vie étudiante deux fois plus que les ressources qu'elle tire de la CVEC.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le schéma directeur de la vie étudiante.

10. Approbation des rapports sociaux uniques 2020, 2021, 2022

Christophe FOUQUÉRÉ

Ces rapports uniques sont normalement votés chaque année. Ils sont beaucoup plus complets que les bilans sociaux qui étaient auparavant soumis au Conseil d'administration. Pour le rapport social 2023, qui vous sera envoyé avant la fin du mois de juin, l'université travaillera sur une base de données sociales, alors que les 3 bilans qui vous sont soumis ont été largement rédigés à la main.

Les coquilles relevées par le CSA hier après-midi seront corrigées.

Nous rédigerons également un rapport annuel de performance (RAP) qui contiendra de nombreuses données sur les formations, leur évolution, le nombre d'étudiants, les enseignants, les personnels support, etc.

Sandrine CARON

Un groupe de travail sera mis en place pour compléter le rapport social unique avec de nouveaux indicateurs. J'ajoute qu'il est essentiel que du personnel soit dédié à la rédaction de ce document.

Christophe FOUQUÉRÉ

Nous avons en effet besoin d'une coordination pour la rédaction de ce rapport et d'une coordination des bases de données qui sont aujourd'hui disparates. Malheureusement, la personne chargée de coordonner la rédaction du RSU a démissionné. Un projet de fiabilisation des données (Sinaps) est en cours mais il prend du temps car il faut rectifier un certain nombre d'erreurs dans les différentes bases de données.

Noëlle LEROUX

Je rappelle que la présentation du bilan social est obligatoire chaque année et je souhaite que l'établissement porte une attention particulière au service des ressources humaines, aux compétences dont il est doté et aux conditions de travail des agents pour éviter un turn-over synonyme de déperdition de compétences. L'absence de bilan social depuis plusieurs années traduit des problèmes de carences dans ce service.

Rushed KANAWATI

Est-ce la base de données sociales sera accessible en open data ?

Malika LITIM

Elle n'est accessible qu'aux représentants du personnel mais le rapport social unique est public.

Christophe FOUQUERÉ

Le RGPD ne nous permet pas de rendre cette base accessible.

Rushed KANAWATI

A quel horizon cette base de données sociales sera-t-elle déployée ?

Malika LITIM

Nous espérons que le RSU 2024 qui sera présenté en 2025 pourra être rédigé à partir de cette base de données.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à la majorité les rapports sociaux uniques 2020, 2021 et 2022. 2 administrateurs se sont abstenus.

11. Approbation du contingent de décharges pour les enseignants du second degré (ESAS),

Christophe FOUQUERÉ

Ces 3 décharges sont accordées aux enseignants du second degré qui préparent une thèse. Chaque année, un ou deux ESAS demandent à bénéficier de ces décharges.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le contingent de décharges pour les enseignants du second degré (ESAS).

12. Approbation du contingent de semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)

Christophe FOUQUERÉ

Chaque année, l'université dispose de 9 semestres auxquels s'ajoutent en 2024 4 semestres supplémentaires directement financés par le ministère, dont 2 doivent concerner les sciences humaines et sociales.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le contingent de semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques.

13. Approbation du contingent de semestres de congés pour projets pédagogiques (CPP)

Christophe FOUQUERÉ

Nous disposons de 12 semestres mais seuls 2 ou 3 sont généralement pris chaque année.

Rushed KANAWATI

Pouvez-vous confirmer que l'avis des composantes n'est plus requis pour l'attribution des CRCT et des CPP ?

Christophe FOUQUERÉ

Je ne peux pas répondre à la place de la vice-présidente du CAC mais les directeurs de composantes peuvent évidemment donner leur avis.

Rushed KANAWATI

Ce n'est pas l'information que nous avons eue en Conseil d'institut.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le contingent de semestre de congés pour projets pédagogiques.

14. Approbation de la rémunération des patients simulés standardisés dans le cadre des ECOS

Christophe FOUQUERÉ

Ces patients sont sollicités dans le cadre des examens cliniques objectifs et structurés (ECOS) auxquels sont soumis les étudiants en médecine. Les facultés de médecine ont défini une grille de rémunération pour ces patients.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la rémunération des patients simulés standardisés dans le cadre des ECOS.

15. Questions diverses

Christophe FOUQUERÉ

Je donne la parole aux représentants des étudiants pour qu'ils vous présentent leur motion.

Ayoub OUCHANI

Cette motion a pour objectif de vous sensibiliser à la situation de 2000 étudiants menacés d'un délogement du CROUS pendant les Jeux olympiques. Nous reconnaissons les efforts déployés par la direction de la vie universitaire pour accueillir les étudiants en détresse et nous invitons tous les directeurs de composantes à communiquer sur l'existence de cette cellule de détresse. Nous demandons un suivi régulier de la situation et une action pour renforcer les dispositifs d'accompagnement et offrir un soutien solide aux étudiants menacés.

Motion Groupe "Demain, C'est Nous !" - Élus étudiants au CA

Impact du délogement des étudiants pour les JO 2024 - Conséquences et revendications de "Demain, C'est Nous !

Le groupe "Demain C'est Nous !" exprime sa préoccupation face au délogement de plus de 2 000 étudiants de leurs logements CROUS, une mesure prise en anticipation des Jeux Olympiques 2024. Cette action soulève des inquiétudes sérieuses quant à l'impact sur les conditions de vie et la continuité des études pour les personnes affectées.

Nous constatons que les étudiants sont confrontés à des difficultés importantes résultant de cette décision, et nous partageons leurs préoccupations quant à la qualité de l'accompagnement offert ainsi que l'adéquation des mesures compensatoires actuellement proposées.

Bien que certaines universités aient pris des initiatives louables, telles que la création de cellules de crise et de services de logement d'urgence, nous sommes conscients que davantage d'efforts sont nécessaires pour soutenir pleinement les étudiants impactés. Nous appelons ainsi le CROUS à jouer un rôle plus proactif dans cette situation en renforçant son accompagnement et en répondant adéquatement aux besoins des étudiants délogés.

En tant que groupe, nous demandons également à être régulièrement informés par le CROUS des avancées mais aussi des difficultés rencontrées par les étudiants, afin de pouvoir leur apporter notre soutien et d'agir en leur faveur dans la mesure du possible.

Nous sommes convaincus de l'importance de trouver des solutions justes et équitables pour garantir le bien-être et l'avenir des étudiants. Les enjeux liés à l'organisation des Jeux Olympiques ne sauraient justifier le sacrifice des conditions de vie et des parcours éducatifs des étudiants

Christophe FOUQUÉ

C'est un sujet complexe. Le gouvernement a en effet décidé d'utiliser des logements du CROUS pour loger des personnes nécessaires à l'organisation des Jeux olympiques.

Je soutiens la motion telle qu'elle a été rédigée.

Ayoub OUCHANI

Les mesures compensatoires prévoient le versement de 100 €.

Christophe FOUQUÉ

Elles offrent également la garantie pour l'étudiant délogé de retrouver son logement à la rentrée, ce qui n'est jamais le cas lors des rentrées universitaires. Par ailleurs, il n'aura pas à régler les loyers correspondant aux deux mois d'été et sera relogé dans une autre chambre.

Les membres du Conseil d'administration soutiennent à l'unanimité la motion présentée par les étudiants.

Avant de lever la séance, je vous propose de vous prononcer sur la motion suivante sur laquelle j'attends l'accord de Paris 8 :

« Des parents, des professeurs, des élèves sont mobilisés depuis plusieurs semaines en Seine-Saint-Denis pour qu'un plan d'urgence existe pour les écoles du département. Entre un sous-effectif chronique et des établissements trop souvent délabrés, les revendications sont légitimes. Les rapports parlementaires qui se suivent, 2018, 2023, mettent à chaque fois en lumière des moyens inférieurs aux besoins et le plan annoncé par l'État en 2019, « État plus fort » n'a pas été à la hauteur. Donner des moyens et une réelle éducation est un facteur essentiel pour ce département ayant un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale et une précarité importante pour la population. Les universités Paris 8 et Sorbonne Paris Nord implantées en Seine-Saint-Denis qui accueillent largement les jeunes issus des écoles du département soutiennent ces demandes. De l'école primaire à l'université, un plan d'urgence réellement appliqué est une nécessité. »

Les membres du Conseil d'administration soutiennent à l'unanimité la motion présentée par le Président.

La séance est levée à 14 heures.

Délibération n° 2024-031
Conseil d'administration
Séance du 31 mai 2024

**POINT N° 2 : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration
du 22 mars 2024**

Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN,
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent le procès-verbal de la séance du 22 mars 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Christophe Fouquère



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

Séance du vendredi 22 mars 2024

Approuvé par le conseil d'administration du 31 mai 2024

Collège « A »

Monsieur Christophe FOUQUERÉ, Président de l'Université Sorbonne Paris Nord, Président du Conseil d'administration

Monsieur Thierry BAUBET (excusé, procuration à Vanessa CASTEJON)

Madame Nathalie BLANC (distanciel puis procuration à Marie-Christophe BOISSIER à partir de 12 heures)

Monsieur Marie-Christophe BOISSIER

Monsieur Guilhem BOUSQUET (distanciel)

Monsieur Guy DIRRAS (excusé, procuration à Christophe FOUQUERÉ)

Madame Pascale GARNIER (excusée, procuration à Christophe FOUQUERÉ)

Madame Corinne VERCHER-CHAPTAL (distanciel)

Collège « B »

Madame Vanessa CASTEJON

Monsieur Pierre GÉRARD

Monsieur Rushed KANAWATI

Madame Isabelle LIOTARD

Monsieur Samuel MAYOL (absent)

Monsieur Charles REIPLINGER (distanciel)

Madame Milena SALERNO (distanciel)

Madame Marie-Hélène VIGLIANO-FEGUIR

Collège « BIATSS »

Madame Judith ABSALON, BIATSS en action (distanciel)

Madame Sandrine CARON

Madame Moïsette BANIAKINA OUMBA, UNSA

Madame Mélanie DAVID, Sans affiliation syndicale (absente)

Monsieur Mamadou DEMBELE, Avec Samuel MAYOL pour une université humaine (distanciel)

Madame Noëlle LEROUX, CGT

Collège « Usagers »

Madame Najla ESSBAYI (absente)

Monsieur Florian MARGUERITE

Monsieur Ayoub OUCHANI

Madame Amina OUENDADJI (absente)

Monsieur Ali ASSAN (absent)

Monsieur Moustapha WASSA (absent)

Collège Personnalités extérieures

Madame Florence LAROCHE, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (absente)
Madame Muriel BOURREAU, Conseil régional d'Île-de-France (absente)
Monsieur Sylvain GOLDSTEIN, CGT 93 (excusé, procuration à Noëlle LEROUX)
Monsieur Manuel GUILLAIN, Groupe L'Oréal (distanciel)
Madame Marie-Hélène PAPILLON, CNRS (excusée)
Monsieur Radouane M'HAMDI, lycée André Bouloche (absent)
Monsieur Farooq MOHAMMAD, 4M investment (absent)
Madame Caroline RENAULT, journaliste au quotidien L'Humanité (absente)

Membres de droit

Madame Veranne NJIKE, Représentante de la Rectrice déléguée (distanciel)
Monsieur Pascal PAIN, Agent comptable
Monsieur Olivier SCASSOLA, DGS

Invités permanents

Madame Nathalie CHARNAUX, Directrice de l'UFR SMBH (distanciel)
Madame Nathalie COUTINET, Directrice de l'UFR SEG
Madame Yamina ESSOM, conseillère municipale de la Ville de Villetaneuse (absente)
Madame Anne FAUCHON, Directrice de l'UFR DSPS (distanciel)
Madame Judith FORTIER, Assistante de direction en charge du Conseil d'administration
Madame Hélène GRABOIS, DGSA
Madame Karine GRANDPIERRE, Directrice de l'UFR Sciences de la communication
Madame Céline GUERRAND, Directrice de la communication (absente)
Madame Sabrina JUILLET GARZON, Directrice de l'UFR LLSHS (absente)
Monsieur Goran KAYMAK, Vice-Président étudiant (distanciel)
Madame Nathalie LIDGI-GUIGUI, Vice-Présidente Sciences avec et pour la Terre (distanciel)
Madame Malika LITIM, Vice-Présidente en charge des conditions de travail et des carrières
Monsieur Bruno MANIL, Directeur de l'Institut Galilée
Madame Pascale MOLINIER, Vice-présidente de la Commission de la recherche
Monsieur Homère NKAWO, Directeur de l'IUT de Villetaneuse
Monsieur Olivier OUDAR, Vice-Président de la Commission de la formation et de la Vie universitaire
Madame Anne PELLÉ, Vice-Présidente du conseil académique (absente)
Monsieur Ludovic RAFFIN-MARCHETTI, Directeur du DAPS
Monsieur Arnaud-Amaury SILLET, Directeur du service commun des bibliothèques et de la documentation (absent)
Monsieur VAILLANT Pascal, Directeur de l'IUT de Bobigny
Madame Marie-Hélène VIGLIANO-FEGUIR, Directrice de l'IUT de Saint-Denis

Invités

Madame Catherine WEILL, Directrice adjointe SBCD
Madame Florence FERRET
Monsieur Etienne ANDRÉ, DAF
Monsieur Fernando VIEIRA, DRH
Madame Rouguy Thiam SY, Directrice de la Vie Universitaire

Ordre du jour

1.	Informations générales	6
2.	Approbation du procès-verbal du 9 février 2024	6
3.	Approbation du marché mutualisé de l'UNIF « développements numériques et informatiques »	6
4.	Approbation d'un don de livres à la bibliothèque Edgar Morin provenant de l'Association Culturelle Contre les Exclusions et les Ségrégations (ACCES)	7
5.	Approbation du compte financier 2023 de la Fondation Sorbonne Paris Nord	7
6.	Approbation du compte financier 2023 de l'université	9
7.	Affectation du résultat et du « report à nouveau »	9
8.	Informations et approbations concernant les décisions émanant de la Commission de la recherche (CR) du 12 mars 2024	18
8.1	Approbation du rattachement du Laboratoire études, genre et sexualités (LEGS) en co-tutelle USPN	18
9.	Informations et approbations concernant les décisions émanant de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 29 février 2024	19
9.1	Approbation de l'exonération des droits d'inscription des étudiants en détention du DAEU Sonate	19
9.2	Approbation des adaptations locales pour les BUT des trois IUT	20
9.3	Approbation des tarifs de la formation continue	20
9.4	Approbation du bilan financier et moral 2023 de la CVEC	20
9.5	Approbation du bilan 2023 du FSDIE social	21
9.6	Approbation de l'autoévaluation CCN (Commission consultative nationale) des IUT	21
9.7	Approbation du schéma directeur de la vie étudiante	22
10.	Approbation des rapports sociaux uniques 2020, 2021, 2022	24
11.	Approbation du contingent de décharges pour les enseignants du second degré (ESAS),	25
12.	Approbation du contingent de semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)	25
13.	Approbation du contingent de semestres de congés pour projets pédagogiques (CPP)	25
14.	Approbation de la rémunération des patients simulés standardisés dans le cadre des ECOS	26
15.	Questions diverses	

La séance est ouverte à 9 heures 35.

1. Informations générales

Christophe FOUQUERÉ

Je vous annonce que nous examinerons deux motions dans les questions diverses, l'une transmise par les étudiants qui vous a été envoyée, l'autre que je vous lirai.

Je vous rappelle que nous sommes dans la 4^e année de nos mandats qui expirent le 1^{er} décembre. Nous organiserons donc des élections à la fin de l'année pour renouveler le Conseil d'administration et ceux des membres des autres conseils centraux.

2. Approbation du procès-verbal du 9 février 2024

Christophe FOUQUERÉ

Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la réunion du 9 février 2024 et je précise que Mme Leroux a demandé la correction d'une formulation malheureuse.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 9 février 2024.

3. Approbation du marché mutualisé de l'UNIF « développements numériques et informatiques »

Christophe FOUQUERÉ

Avant de laisser la parole à Mme Ferret, je précise que ce marché a déjà été acté par le Conseil de l'UNIF.

Florence FERRET

Il s'agit d'un marché mutualisé pour tous les membres de l'UNIF. Je rappelle que l'UNIF est un service interuniversitaire porté par l'USPN qui regroupe 35 membres dont toutes les universités d'Île-de-France, les CROUS, le Collège de France, etc. Le 1^{er} marché conclu par l'UNIF pour les développements numériques et informatiques ayant rencontré un grand succès, le seuil a été dépassé et il a été nécessaire de lancer un nouveau marché. Celui-ci a été publié en août et 11 réponses ont été reçues fin septembre.

5 établissements ont participé à l'évaluation technique et financière des offres. 7 offres ont été sélectionnées, avec des notes allant de 62,53 à 77,5/100. 4 ont été exclues avec des notes allant de 42,25 à 59,3. Enfin, le 8^e a été exclu à cause de son faible engagement sur le développement durable.

Un représentant de la direction des affaires juridiques

Ce marché a été passé sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaire qui ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles. Ce montage permet une présélection des candidats qui seront mis en concurrence *a posteriori*.

Le montant maximum de l'accord est de 4 M€ et sa durée est fixée à 4 ans. Dès que ce montant aura été atteint, une nouvelle consultation devra être lancée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la DILA le 28 juillet 2023 et publié au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) le 31 juillet. 11 dossiers ont été réceptionnés le 28 septembre, aucun n'a été reçu hors délais. Le critère prix a été pondéré à 30 %, la valeur technique des offres à 60 % et le critère développement durable à 10 %.

Christophe FOUQUERÉ

Je vous sou mets l'approbation de ce marché.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le marché public mutualisé des développements informatiques et numériques de l'UNIF.

4. Approbation d'un don de livres à la bibliothèque Edgar Morin provenant de l'Association Culturelle Contre les Exclusions et les Ségrégations (ACCES)

Catherine WEILL

Ce don a été accepté dans l'urgence car l'association ACCES, dont l'objet était de favoriser le développement de la personnalité de l'enfant par la lecture, l'art, la réussite scolaire, l'insertion sociale, a cessé son activité et devait libérer ses locaux.

Pendant ses 40 années d'existence, elle a constitué un fonds documentaire comportant des monographies (albums, documentation scientifique) liée à la littérature jeunesse, à la petite enfance et aux problématiques générales de l'apprentissage, de l'acquisition de la lecture et de l'écriture ainsi qu'au développement cognitif et personnel de l'enfant.

Ce fonds répond à des besoins de l'USPN pour compléter son fonds de littérature jeunesse labellisé collection d'excellence par le ministère et intéresse à la fois les sciences humaines et la médecine.

Ce don a été accepté sans tri préalable et dans la convention l'établissement se réserve la liberté de choix documentaires *a posteriori*.

Christophe FOUQUERÉ

Je précise qu'un vote du Conseil d'administration est nécessaire pour accepter ce don qui intègre le patrimoine de l'université.

Pierre GÉRARD

Que ferez-vous des éléments que nous ne garderons pas ? Est-il envisageable de les donner à certains pays en développement ?

Catherine WEILL

Nous préférons en effet donner que jeter mais nous ne donnerons pas de documents périmés. Je ne suis pas favorable à ce que nous donnions à des pays en voie de développement des ouvrages qui ne présentent pas d'intérêt scientifique. Par conséquent, ce qui n'a pas de valeur sera jeté.

Rushed KANAWATI

Quel est le coût d'intégration des documents à la bibliothèque de l'université ?

Catherine WEILL

Le coût sera marginal. Nous les protégerons avec une pellicule plastique et nous les équiperons d'une puce RFID.

Christophe FOUQUERÉ

Je vous propose de vous prononcer sur ce don.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le don de livres à la bibliothèque Edgar Morin provenant de l'Association Culturelle Contre les Exclusions et les Ségrégations (ACCES).

5. Approbation du compte financier 2023 de la Fondation Sorbonne Paris Nord

Pascal PAIN

Les fondations universitaires n'ont pas de personnalité juridique distincte mais disposent d'une autonomie de gestion financière. Leurs comptes doivent être soumis à un Commissaire aux comptes.

Les comptes de la Fondation Sorbonne Paris Nord ont été arrêtés le 5 mars 2024 par le Conseil de gestion.

Les fonds propres sont composés de la dotation consommable apportée par les membres fondateurs (USPN, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Établissements publics territoriaux de Plaine Commune et d'Est Ensemble, Caisses d'épargne) pour un capital de 610 K€. Au cours de l'exercice, l'Établissement public territorial d'Est Ensemble s'est désengagé, ce qui s'est traduit par la dépréciation d'une créance de 40 K€.

Depuis sa création en novembre 2019, la Fondation a consommé 380 K€. Au 31 décembre 2023, elle disposait d'un capital de 230 K€ auquel il faut ajouter les fonds issus du mécénat, 32 K€ en 2022 et 12 K€ en 2023.

Les ressources se sont élevées à 42 K€ et les charges à 181 K€ dont 96 K€ de dépenses de personnel, 28 K€ d'aides accordées par la Fondation, la dépréciation de la créance d'Est Ensemble. La différence de 139 K€ entre les produits et les charges correspond au montant de la consommation du capital.

Christophe FOUQUERÉ

Je signale une coquille sur le projet de délibération. Les recettes se sont élevées à 62 010 € et non à 62 100 €.

Pascal PAIN

Ces comptes sont soumis à certification des Commissaires aux Comptes de l'université représentés par Éric Godeau.

Éric GODEAU

Les comptes de la Fondation sont certifiés sans réserve.

Noëlle LEROUX

Je regrette que ces comptes soient déficitaires.

Christophe FOUQUERÉ

Je rappelle que la Fondation a été créée en 2019 et que la crise sanitaire a compliqué ses premières années d'exercice. Des fonds ont déjà été reçus depuis le début de l'année. Le Conseil de gestion a travaillé sur la manière d'augmenter les dons fléchés pour éviter que la Fondation soit mise en péril.

Rushed KANAWATI

Je constate que le niveau d'activité de la Fondation reste faible, alors que la crise sanitaire est depuis longtemps derrière nous.

Christophe FOUQUERÉ

Il n'est pas facile d'obtenir des dons d'entreprises, la directrice de la Fondation y travaille d'arrache-pied. Pour que la structure fonctionne et ait du sens, elle a besoin de beaucoup plus de dons. Je rappelle qu'un certain nombre de dons arrivaient directement sur les comptes de l'université, sans passer par la Fondation.

Vanessa CASTEJON

Je signale qu'Est Ensemble s'est désengagé en 2022, à un moment où l'activité de la Fondation n'avait pas encore pleinement repris, et que depuis le début de l'année elle a déjà reçu 30 K€ de dons.

Christophe FOUQUERÉ

Je vous propose d'organiser une discussion sur l'avenir de la Fondation au cours d'un prochain Conseil d'administration. Je vous propose de vous prononcer sur le compte financier 2023 de la Fondation.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le compte financier 2023 de la Fondation Sorbonne Paris Nord.

6. Approbation du compte financier 2023 de l'université

7. Affectation du résultat et du « report à nouveau »

Ces deux points sont traités simultanément.

Etienne ANDRÉ

La subvention pour charge de service public (SCSP) versée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a augmenté de plus de 6 M€ pour compenser partiellement les mesures salariales décidées par l'État. Alors que depuis plusieurs années, la part de la SCSP dans nos ressources diminuait, elle a de nouveau atteint en 2023 un peu moins de 82 %. La dépendance de l'établissement à la subvention ministérielle augmente aussi en raison de la baisse de ses ressources propres.

La taxe d'apprentissage est désormais portée par la Caisse des dépôts et consignations. La plateforme n'a pas été prête à temps et à la fin de l'année 2023 20 % des sommes collectées par l'URSSAF restaient à distribuer. L'USPN devrait donc recevoir un reliquat amenant ses recettes de taxe d'apprentissage au niveau de 2022, soit 650 K€.

Je remercie les personnels de l'université qui se sont mobilisés pour que des entreprises flèchent tout ou partie de leur taxe d'apprentissage vers notre établissement en se connectant à la plateforme de gestion mise en place par la Caisse des dépôts et consignations.

En termes de dépenses, la masse salariale a augmenté en raison des mesures prises par le gouvernement pour améliorer le pouvoir d'achat des agents mais aussi des choix de l'établissement. Elle s'est élevée à plus de 165 M€, soit 82 % des dépenses courantes de l'université. La moitié des dépenses est liée à la formation, un gros tiers à la recherche, 15 % aux fonctions de pilotage et de support et à l'immobilier. Environ 1,50 M€ de masse salariale est consacré aux aides indirectes, à la vie de campus, et à la santé étudiante.

Pour les dépenses de fonctionnement, les CP sont en très nette hausse. Celle-ci s'explique par la reprise des missions et des réceptions et par les tensions inflationnistes, notamment sur les dépenses énergétiques. 75 % des dépenses de fonctionnement sont consacrées aux fonctions support.

Les dépenses d'énergie sont passées de moins de 3 M€ en 2022 à 5,50 M€ en 2023. L'université a dû dénoncer le contrat qui la liait à un fournisseur défaillant

Les dépenses de vie de campus sont supérieures aux recettes de CVEC reversées par le CROUS, à 2,50 M€. L'université consent de gros efforts pour ses étudiants en doublant pratiquement les moyens alloués à la vie de campus par rapport aux recettes qu'elle perçoit.

Les investissements ont représenté 30 M€ de CP contre 10 M€ en 2022. L'université est engagée dans 3 chantiers lourds de constructions neuves ou de reconstruction et mène énormément de travaux (1 M€ pour le changement des centrales

de traitement d'air dans les amphithéâtres du campus de Villetaneuse mais aussi de multiples chantiers d'un montant moyen de 20 K€ pour des changements de fenêtres, des travaux d'étanchéité, du désamiantage, etc.)

Olivier SCASSOLA

Pendant de nombreuses années, l'université n'a pratiquement mené aucun chantier. Il y a donc un effet de rattrapage.

Etienne ANDRÉ

Le montant moyen des investissements en petit matériel reste stable à environ 5 M€.

Les dépenses courantes ont dépassé 200 M€. La dépense moyenne par étudiant augmente pour se rapprocher de 10 K€ par an, avec des disparités importantes, par exemple entre un étudiant en 1^{re} année de droit et un doctorant en physique et en chimie.

370 000 heures de cours ont été dispensées en 2023 et la dépense par heure de cours est en hausse.

Pascal PAIN

Je précise que si Etienne André vous a présenté la comptabilité budgétaire, c'est-à-dire les opérations d'encaissement et de décaissement au cours de l'exercice, je vais pour ma part détailler la situation patrimoniale de l'établissement, qui s'appuie sur les mêmes opérations comptables que celles examinées dans la comptabilité budgétaire, mais qui ne sont pas comptabilisées au même stade.

La comptabilité budgétaire tient compte uniquement des encaissements et des décaissements de l'exercice, alors que la comptabilité patrimoniale porte sur les opérations qui se rattachent à l'exercice, qu'elles soient ou non encaissées ou décaissées. Par exemple, une livraison le 15 décembre 2023, qui sera payé au fournisseur au mois de janvier 2024, se rattache en comptabilité patrimoniale à l'exercice qui se termine.

Le résultat de l'exercice est en nette dégradation. Il passe de +3,10 M€ en 2022 à -7,20 M€ en 2023. Ce déficit doit cependant être relativisé au regard des produits de l'établissement qui s'élevaient à 206 M€. Il représente 3,5 % des ressources. C'est le premier exercice déficitaire depuis 5 ans, après un bénéfice de 3,10 M€ en 2022, de 1,90 M€ en 2021 et 3,60 M€ en 2020.

Ce déficit s'explique par une hausse des charges de 13,60 M€, alors que les produits n'ont augmenté que de 3,20 M€. La masse salariale est en croissance de 7,30 M€, les achats ont augmenté de 5,80 M€. Par ailleurs, la SCSP est en hausse de 6,80 M€, les autres subventions de 2 M€, et le chiffre d'affaires de la formation continue et de l'apprentissage est en baisse

La croissance de 5 % de la masse salariale, qui s'est poursuivie après une hausse de 4 % en 2022, 5,80 M€ supplémentaires par rapport 2022 à 2021, s'explique par 3 effets. Le premier est l'effet volume, c'est-à-dire la croissance des effectifs (+25 ETP) qui explique 1,2 % de la croissance de la masse salariale. Le deuxième est l'effet prix, avec la hausse des rémunérations décidée par l'État (augmentations du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 et au 1^{er} juillet 2023, attribution d'une prime pouvoir d'achat aux agents percevant moins de 3 250 € bruts par mois pour un coût de 600 K€, augmentation du taux de prise en charge des titres de transport de 50 à 75 % pour un coût de 100 K€) et par l'établissement (effet année pleine de l'augmentation du RIFSEEP pour 2,40 M€, revalorisation du RIPEC, partiellement financée par la hausse de la SCSP). Le troisième effet est lié au changement de méthode dans le calcul des passifs sociaux (congrés payés acquis mais qui restent à prendre au 31 décembre, heures d'enseignements complémentaires réalisées en 2023 mais qui seront payées en 2024). Il permet de mieux estimer les heures d'enseignement, ce qui a conduit à une réduction de la masse salariale de 0,90 M€. Sans ce changement de méthode, la masse salariale n'aurait pas augmenté de 7,30 M€ mais de 8,20 M€.

Les achats et autres charges externes ont augmenté de 5,80 M€. Les trois postes les plus importants sont l'électricité, le chauffage urbain et les prestations externes informatiques. Le poste électricité a augmenté de 127 %, ce qui représente quasiment 2 M€ de plus qu'en 2022. Cette hausse est liée à un effet prix, avec une augmentation du kWh de 58 %, à une augmentation de la consommation en raison des chantiers de construction en cours (bâtiment Masthic, Maison des étudiants, bâtiment de l'illustration). Ces consommations intègrent un amortisseur financé par l'État à hauteur de 670 K€.

Par ailleurs, l'État a augmenté sa SCSP de 900 K€ pour aider l'établissement à faire face à la hausse de sa facture d'électricité. Pour le chauffage urbain, qui fournit l'eau chaude de l'université, la hausse du KWh est de 72 %. De plus, l'établissement a sous-estimé de 400 K€ la facture à payer au titre du 4^e trimestre 2022. Enfin, les prestations informatiques sont en augmentation notamment à cause de la facture de l'hébergement du *data center* de l'UNIF à Lognes (600 K€). Elle est entièrement compensée par la refacturation des charges aux membres de l'UNIF.

Le chiffre d'affaires de la formation continue et de l'apprentissage est en baisse de 6,20 M€, soit 42 %. La direction la formation assure qu'elle n'a pas noté de baisse de l'activité. La baisse s'explique par un rattrapage de facturation en 2022, notamment auprès du CFA Supalia, qui s'est traduit par un gonflement du chiffre d'affaires 2022 de 5,50 M€.

Christophe FOUQUERÉ

Je précise que d'un point de vue budgétaire cet effet est visible dans les comptes 2023 et que, sur le plan patrimonial, il apparaît en 2022.

Pascal PAIN

La clôture 2022 était incomplète puisque des facturations des années 2022, 2021 et 2020 ont été rattrapées en 2023 à hauteur de 3,50 M€. Cette somme a été exclue du compte de résultat puisqu'elle ne concerne pas 2023. Elle a directement été imputée dans les capitaux propres.

Noëlle LEROUX

Je comprends qu'avec ces éléments l'établissement n'aurait pas dû être bénéficiaire en 2022.

Pascal PAIN

Nous aurions en effet probablement enregistré un résultat inférieur pas nécessairement négatif.

Christophe FOUQUERÉ

Nous essayons de mettre un terme au décalage entre la facturation et la réalisation des dépenses, ce qui se traduit par un écart important.

Pascal PAIN

J'espère que nous avons été plus exhaustifs en 2023 mais sans doute pas totalement.

Olivier SCASSOLA

Nous devrions enregistrer une belle année en 2024 si nous parvenons à corriger ce décalage.

Pascal PAIN

La SCSP, qui représente près de 80 % de nos produits est en hausse de 6,80 M€, soit 4 %. Elle couvre 100 % de l'augmentation du point d'indice décidé en 2022, 75 % de celle décidée en 2023, une partie de la revalorisation du RIPEC et comprend l'aide de 900 K€ pour aider l'établissement à faire face à la hausse de sa facture d'électricité.

Les provisions sont en augmentation, notamment à cause d'un litige avec un salarié provisionné à hauteur de 800 K€. Le changement de méthode dans la comptabilisation des provisions pour les heures complémentaires a eu un impact sur les reprises (+1,10 M€) mais ce montant n'a pas d'impact sur le compte de résultat puisqu'il est compensé par l'évolution de la masse salariale. Le travail de recouvrement sur les créances anciennes porte ses fruits. Des dépréciations enregistrées au cours des exercices précédents ont été reprises à hauteur de 200 K€.

Les produits 2022 avaient été gonflés avec le nettoyage de services faits anciens qui n'étaient pas justifiés à hauteur de 1,80 M€.

Le résultat de -7,20 M€, corrigé des opérations qui ne donnent pas lieu à décaissements ou à encaissement (dotations aux amortissements et aux provisions, reprise sur des provisions) génère une insuffisance d'autofinancement de 3,80 M€. L'établissement a investi à hauteur de près de 24 M€. Ces investissements ont été partiellement financés par des subventions d'investissement pour près de 15 M€. Les corrections d'erreurs représentent 3,50 M€ et l'équilibre nécessite un prélèvement sur le fonds de roulement (FDR) de 9,30 M€. Celui-ci s'élevait au 31 décembre 2023 à 20,50 M€, soit 37 jours de dépenses décaissables, en baisse de 17 jours par rapport au 31 décembre 2022.

De nombreux investissements 2023 ont été financés à 60 % sur les fonds propres de l'université. En revanche, les trois grands chantiers (rénovation du bâtiment de l'Illustration, construction de la Maison des étudiants, construction du bâtiment Masthic) ont été financés en grande partie par des subventions dédiées.

La trésorerie est en baisse de 19 M€ au 31 décembre 2023 à 40 M€, soit 72 jours de fonctionnement (-40 jours par rapport au 31 décembre 2022). Cette baisse est significative mais la trésorerie reste élevée, notamment grâce au financement de l'activité de recherche pour laquelle les financements sont reçus à l'avance. Ils représentent 28 M€.

Enfin, la production des comptes reste à améliorer, en termes de comptabilisation des recettes, d'exhaustivité des produits, mais aussi de maîtrise du process de clôture des comptes. En effet, alors qu'elle aurait dû durer 1 semaine, la clôture des comptes s'est étalée sur 5 semaines, ce qui a épuisé les équipes comptables et financières mais aussi les commissaires aux comptes. Il est donc essentiel de l'anticiper tout au long de l'année et de respecter le calendrier de clôture signé par le Président et par lui-même au mois de septembre. Par ailleurs, la fonction comptable est difficile à piloter puisqu'elle est éclatée dans l'ensemble de l'université. Par exemple, 23 services financiers titrent les recettes ou les facturent. C'est un travail collectif qui nécessite une plus grande implication des gestionnaires qui sont en amont des services financiers et comptables.

Christophe FOUQUERÉ

Je précise que nous avons obtenu cette année un financement complémentaire de l'État pour les 3 gros chantiers de construction ou de rénovation.

Pour la masse salariale, comme en 2022, une partie des évolutions décidée par l'État n'a pas été totalement compensée. Les dépenses en personnel sur ressources propres ont donc augmenté. La hausse de 25 ETP est liée aux mesures d'accompagnement de l'enseignement engagées depuis plusieurs années.

De nombreux travaux de rénovation, reportés depuis très longtemps, ont enfin été lancés.

Enfin, il est nécessaire d'améliorer la comptabilisation des recettes et des dépenses, la multiplicité des centres financiers rendant plus complexe l'établissement des comptes. Des progrès ont été faits sur la gestion de la formation continue et par apprentissage.

Avant de répondre à vos questions, je donne la parole à notre Commissaire aux comptes

Éric GODEAU

L'objet de mon intervention est de rendre compte de notre mission de certification des comptes. Nous avons procédé à un audit de régularité par rapport au référentiel comptable. L'intérêt de comptes fiables est de faciliter la programmation des opérations budgétaires.

Nous avons relevé plusieurs points d'attention. J'observe que les comptes de la plupart des universités, en raison du contexte inflationniste et des mesures RH décidées par l'État, se sont dégradés en 2023. Toutes ont subi une dégradation de leurs résultats patrimoniaux. Les produits de l'USPN ont stagné et le processus de production des comptes reste perfectible. Une plus grande implication des acteurs de l'université est nécessaire pour asseoir une qualité comptable. Je note aussi que l'importante rotation des équipes ne facilite pas la constance et la qualité comptable.

Des zones de jugement sous-tendent la production des comptes. Les engagements RH ont fait l'objet de contrôles particuliers. Enfin, la certification portant sur comptabilité patrimoniale, nous avons contrôlé le rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Les compteurs ont été fiabilisés mais des progrès restent à faire pour fiabiliser encore plus les produits à la fin de l'année.

Enfin, la certification s'exerce par rapport à un référentiel comptable qui a évolué. Les comptes de la Fondation universitaire sont désormais exclus des comptes de l'université, ce qui génère un changement de périmètre entre 2022 et 2023.

Les comptes de l'université sont certifiés sans réserve, avec deux observations. La première porte sur les régularisations comptables, la seconde sur l'exclusion des comptes de la fondation. Celle-ci ne perturbe pas la lecture d'ensemble des comptes de l'université au regard des enjeux financiers modestes de cette fondation.

Milena SALERNO

Quelles sont, en pourcentage, les sources de ressources propres de l'établissement ?

Pascal PAIN

La SCSP représente 80 % de nos produits et les ressources propres 20 %. Ces dernières sont générées par les activités de recherche, par la formation par apprentissage et par la formation continue.

Christophe FOUQUERÉ

Les projets Erasmus génèrent également des ressources propres.

Pascal PAIN

La formation continue représente 15,8 % des ressources propres, la taxe d'apprentissage 23 %, les contrats ANR un peu moins de 10 %.

Milena SALERNO

Depuis 3 ans, je signale une problématique de facturation de la formation continue. Les conventions ne sont pas toujours corrigées, il y a régulièrement des différences de 1000 € entre ce qui est indiqué dans une convention et ce que l'université devrait recevoir.

Par ailleurs, je ne suis pas surprise que la taxe d'apprentissage diminue. Depuis des années des entreprises ciblent des formations mais celles-ci ne reçoivent jamais l'argent car la taxe d'apprentissage n'est jamais titrée. Les entreprises renoncent alors à s'engager avec l'université.

Christophe FOUQUERÉ

Je reconnais que nous avons un problème avec la gestion par le CEDIP des formations par apprentissage. Depuis un mois, les nouveaux agents ont rattrapé 90 % des conventions en retard.

Sur la formation continue, nous sommes confrontés à des stagiaires qui ne paient pas leur formation.

Sur la taxe d'apprentissage, la méthode de collecte a changé. Les sommes n'arrivent plus directement sur les comptes de l'université mais sont collectées par la Caisse des dépôts et consignations. En 2023, au niveau national, 20 % de la taxe d'apprentissage n'ont pas été distribués. Si nous ajoutons 20 % aux sommes déjà enregistrées, les recettes 2023 dépassent celles de 2022

Milena SALERNO

Ce n'est pas la première fois que je vous informe de problèmes sur les conventions de formation continue et sur la collecte de la taxe d'apprentissage.

Christophe FOUQUERÉ

Ces deux problèmes ont été réglés.

Marie-Christophe BOISSIER

Je vous remercie pour votre présentation très claire des comptes de l'établissement. Le déficit enregistré en 2023 nourrit mes inquiétudes.

J'ai noté que les problématiques liées à la taxe d'apprentissage avaient été réglées et je suggère que, pour les grosses sommes, nous assistions les entreprises dans leurs démarches de fléchage sur le logiciel de la Caisse des dépôts et consignations. Je note également que l'accélération de la rotation des équipes comptables ne facilite pas ce travail de fond.

Je salue l'amélioration du processus de facturation et j'invite l'établissement à poursuivre ses efforts car je crois qu'il y a encore des marges de progrès, notamment pour la facturation des prestations de recherche.

Enfin, je m'interroge sur le niveau de déficit des universités comparables à la nôtre.

Christophe FOUQUERÉ

Toutes les universités d'Île-de-France sont déficitaires, généralement dans les mêmes proportions que l'USPN.

Marie-Christophe BOISSIER

Quelles sont les conséquences de ce déficit pour l'établissement ? Y a-t-il un risque de cessation de paiements, de faillite, ou de mise sous tutelle ?

Pour 2024, nous avons voté un budget en déficit de 20 M€. Où allons-nous ?

Christophe FOUQUERÉ

Nous ne sommes pas sous la menace d'une mise sous tutelle et notre objectif n'est pas de faire croître notre fonds de roulement ni de constituer des réserves. Il n'est anormal que nous ayons dépensé une partie de notre fonds de roulement pour financer des travaux non récurrents.

Je rappelle que nous avons enregistré pendant plusieurs années des comptes financiers positifs malgré des budgets initiaux et rectificatifs votés en déficit, car tous les crédits de paiement n'étaient pas utilisés.

Nous vous soumettrons dans les prochains mois un budget rectificatif et je vous confirme que nous ne sommes pas exposés à un risque de faillite.

Pascal PAIN

Nous sommes très loin de la cessation de paiements. Au 31 décembre 2023, notre trésorerie s'élevait à 40 M€, soit 72 jours de dépenses décaissables. C'est un niveau plutôt confortable.

Noëlle LEROUX

Depuis que je siège au Conseil d'administration, je m'interroge sur la fiabilité des comptes. Je constate que le compte 2022 n'est pas exact, que les méthodes changent sans cesse et je note un déficit de qualité dans la saisie des données. Je précise que je ne mets pas en cause Pascal ou le Commissaire aux comptes.

Christophe FOUQUERÉ

En 2021 le ministère nous avait versé 2 M€ mi-décembre de manière anticipée, ce qui complique la gestion. De même, certaines conventions pour l'année universitaire sont signées en mars de l'année suivante et ne sont pas connues au moment où le Conseil d'administration se prononce sur le budget. Nous essayons de changer cette méthode mais malgré nos demandes, toutes les conventions ne sont pas intégrées dans notre système électronique e-parapheur.

J'ai demandé il y a un an à la direction des affaires financières et à l'agence comptable de procéder à ce travail d'assainissement.

Pascal PAIN

Nous n'avons pas changé de méthode. Un des principes de la comptabilité est la permanence des méthodes. C'est elle qui permet de comparer les exercices ou les établissements. Le changement opéré en 2023 concerne la fiabilisation du recensement des passifs sociaux. En revanche, la lecture et la qualité des comptes sont perturbées par la mauvaise imputation des conventions. C'est un point sur lequel nous travaillons.

Noëlle LEROUX

Je constate que nous avons également un problème d'encaissement de nos ressources propres. La Fondation est déficitaire, comme le SAIC, les ressources issues de la formation continue ne rentrent pas. Je m'étonne que ce dernier point ne soit pas apparu au cours des dernières années.

Pour toutes ces raisons, je n'approuverai pas ce compte financier.

Enfin, après un excédent de 3 M€ en 2022, notre université a enregistré en 2023 un déficit de 7 M€, soit un écart de 10 M€. Comme l'établissement pourrait-il supporter un écart du même niveau chaque année ?

Christophe FOUQUERÉ

Le rythme des travaux va ralentir. Nous avons consenti en 2023 un effort exceptionnel pour rattraper des années de sous-investissement. Par ailleurs, ces travaux vont nous permettre de réaliser des économies d'énergie. Nous travaillons également à améliorer la facturation et le recouvrement de la formation continue et de l'apprentissage. Depuis deux mois, nous avons récupéré 400 K€ de recettes, parfois titrées mais non payées, y compris par des établissements publics comme le Campus Condorcet.

Nous cherchons aussi à augmenter nos ressources à travers la recherche. Sur la formation continue, j'ai demandé aux équipes de mieux utiliser nos compétences en proposant plus de formations courtes. Nous travaillons également à améliorer notre taux de réponse aux appels à projets, notamment sur la rénovation énergétique.

Enfin, nous serons plus précis sur le premier budget rectificatif (BR1) de 2024 en termes de crédits de paiement et d'autorisations d'engagement.

Pascal PAIN

Sur les ressources propres, il est important que chacun s'assure que les tarifs pratiqués pour la formation continue ou en apprentissage couvrent l'intégralité des coûts engagés par l'établissement. Une formation qui coûte 5 000 € ne doit pas être facturée 4 500 € ! Or, nous ne disposons pas des outils permettant de calculer ces coûts facilement et avec un bon degré de fiabilité.

Christophe FOUQUERÉ

Je rappelle que le Conseil d'administration a voté il y a deux ans un minimum horaire pour les conventions de formation et que certains membres ont estimé qu'il était un peu trop élevé.

Nathalie CHARNAUX

Je comprends que le Conseil d'administration doit arrêter au titre de 2023 un solde budgétaire négatif de 16 M€, un prélèvement de 19 M€ sur la trésorerie, une diminution du fonds de roulement de 9,30 M€ et une perte de 7,20 M€.

De mémoire, le Conseil a voté au mois de décembre un budget initial déficitaire de 15 M€ et un prélèvement de 17 M€ sur le fonds de roulement. Prévoyez-vous une nouvelle délibération sur le budget 2024 ?

Je me souviens, toujours au mois de décembre, que la représentante du recteur attendait le compte financier 2023 pour émettre un avis. Quelle est aujourd'hui la position du rectorat sur la situation financière de l'établissement ?

Enfin, je ne comprends pas bien la notion de report à nouveau. Est-ce que vous considérez que les résultats de 2024 pourraient compenser les pertes de 2023 ? Si tel était le cas, pouvez-vous préciser comment ils les compenseraient.

Christophe FOUQUERÉ

Nous n'allons voter de budget rectificatif aujourd'hui mais nous en examinerons un avant l'été.

Je donne la parole à la représentante du rectorat pour qu'elle nous fasse part de sa position.

Veranne NJIKE

Nous n'envisageons pas de mise sous tutelle de l'établissement. S'il enregistre deux exercices consécutifs déficitaires, nous exigerons la présentation d'un plan de retour à l'équilibre.

Christophe FOUQUERÉ

Je précise que nous maintiendrons l'augmentation des primes pour les BIATSS. Il est essentiel que les bas salaires bénéficient d'une compensation de l'inflation. Je note également que la SCSP a augmenté de 4 %, soit un niveau inférieur à celui de l'inflation qui s'est élevée à 5,2 %.

Pascal PAIN

Le report à nouveau correspond à des éléments passant d'une année à l'autre, reportés sur bilan de l'année suivante.

Christophe FOUQUERÉ

Je rappelle également que le Fonds de roulement et la trésorerie restent positifs.

Pascal PAIN

Le résultat déficitaire de 7,20 M€ enregistré en 2023 peut être intégré dans les réserves ou reporté à nouveau.

Christophe FOUQUERÉ

C'est une opération comptable qui n'a pas d'impact sur l'activité de l'établissement.

Nathalie COUTINET

Nous avons besoin de suivre le circuit emprunté par les conventions.

Moisette BANIAKINA OUMBA

Certaines conventions sont intégrées à e-parapheur mais sont bloquées par une instance.

Christophe FOUQUERÉ

Je le reconnais mais il est important que les conventions soient vues pour éviter toute aberration. Cependant, le mécanisme de déblocage doit être plus clair et ne pas dépasser quelques jours.

Pascal PAIN

Le process e-parapheur prend du temps mais il me semble important de rappeler que ce n'est pas l'outil ni le délai de signature de certaines instances qui expliquent que des conventions de 2020 ou de 2021 ne soient toujours pas signées !

Goran KAYMAK

La situation financière de l'établissement est préoccupante, comme celle de nombreuses universités. Quelles sont ses conséquences pour les étudiants ? Est-ce que nous devons craindre une dégradation des conditions d'étude, la fermeture de filières, le report d'investissements pourtant nécessaires, etc. ?

Christophe FOUQUERÉ

Nous n'en sommes pas là !

Goran KAYMAK

À moyen terme, la situation n'est pas tenable. L'université ne pourra pas chaque année puiser sur son fonds de roulement les sommes nécessaires pour combler son déficit.

Christophe FOUQUERÉ

La situation de l'enseignement supérieur n'est pas simple. L'État n'a pas compensé toutes les mesures qu'il a prises au cours des 2 ou 3 dernières années pour maintenir le pouvoir d'achat des agents et une coupe de 900 M€ vient d'être annoncée pour 2024. À la fin du Conseil, je vous proposerai une motion pour que l'université s'associe à la mobilisation en cours réclamant des moyens supplémentaires pour la Seine-Saint-Denis dans l'enseignement primaire et secondaire et demande des moyens pour l'enseignement supérieur.

Pierre GÉRARD

Je note que si la masse salariale augmente, les agents ne sont pas trop payés. Si nous avons enregistré un résultat excédentaire en 2024, je vous aurais demandé pourquoi les régimes indemnitaires n'avaient pas été plus augmentés. Dans ce contexte, je suis plutôt rassuré que notre résultat ne soit pas positif.

Je souhaite que nous poursuivions la politique d'investissements qui améliorent le confort des agents et des usagers et qui devraient nous permettre de réaliser des économies sur nos dépenses de fluides.

J'ai noté que l'université disposait de 23 services financiers. Comme il me semble difficile de tout centraliser, il est essentiel de mettre en place des outils de gestion performants pour faciliter le travail des équipes.

Olivier SCASSOLA

Nous disposons en effet de marges de progression. Nous allons piloter notre activité financière en écrivant des process clairs et en y associant tous les acteurs. C'est une priorité !

Rushed KANAWATI

Je remercie Messieurs André et Pain pour la clarté de leur présentation. Je note qu'une part du déficit de 2023 est liée à la politique de l'université et que la correction des dysfonctionnements est à notre main, avec la révision des procédures internes.

Christophe FOUQUERÉ

Cette révision prendra du temps et n'a rien d'évident. La personne en charge des conventions a par exemple mis deux mois pour récupérer 90 % des conventions en retard.

Par ailleurs, tous les éléments ne sont pas sous la responsabilité de l'établissement. Nous ne pouvons pas anticiper une hausse de 70 % des prix du gaz et de l'électricité.

En revanche, j'assume totalement toutes les dispositions que nous avons prises pour augmenter la rémunération des agents et pour lancer des travaux. C'était une volonté politique.

Enfin, il est rarement trop tard pour récupérer une recette.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à la majorité le compte financier 2023 de l'université. 9 administrateurs se sont abstenus.

La séance est suspendue de 12 heures 35 à 12 heures 40.

8. Informations et approbations concernant les décisions émanant de la Commission de la recherche (CR) du 12 mars 2024

Pascale MOLINIER

Nous avons organisé une audition dans le cadre de l'appel à projets d'établissement campagne 2024. Ce qui concerne l'hôpital Jean Verdier est porté par une chercheuse qui était au Canada au moment des auditions précédentes.

Nous avons également examiné les premiers retours du groupe de travail sur la formation HDR que nous espérons mettre en place à la rentrée prochaine.

Les Ateliers de la donnée Seine-Saint-Denis ont été présentés. C'est un projet que nous menons avec Paris 8, la MSH Paris Nord et Supméca. Il est ouvert à toutes les disciplines.

8.1 Approbation du rattachement du Laboratoire études, genre et sexualités (LEGS) en co-tutelle USPN

Ce projet a un donné lieu à un travail préliminaire avec l'INSHS et Paris 8 depuis presque un an. L'USPN travaille à un rapprochement avec Paris 8. Nous sommes la seule université membre du Campus Condorcet, qui comprend l'Ined, l'EHESS, etc. Il nous semble important de porter les sciences humaines et sociales au niveau universitaire.

Le LEGS a été créé en 2014 à l'initiative de l'INSHS. Au même moment, la MSH Paris Nord a créé le GIS Institut du genre, le CNRS ayant la volonté de déployer le champ des études de genre au niveau du Campus Condorcet qui est un lieu propice à ce type d'innovation. Le LEGS est logé dans le bâtiment nord du Campus Condorcet. C'est la seule unité de Paris 8 logée sur le Campus. Elle relève à titre principal de la 37^e section du CNRS, c'est-à-dire la philosophie, et à titre secondaire de la 36^e (sociologie) et de la 40^e (sciences politiques). Elle est évaluée en vague E et travaille à faire évoluer son projet. Elle comporte 18 membres permanents dont 4 chercheuses du CNRS et 14 enseignants-chercheurs et est dirigée par la philosophe Fabienne Brugère, qui a beaucoup travaillé sur les questions de soin.

Une cotutelle avec l'USPN permettrait au LEGS de bénéficier d'un pont vers les questions relatives aux problématiques « genres et sciences ».

Je précise que la commission de la recherche a approuvé cette cotutelle à une large majorité.

Christophe FOUQUERÉ

Je vous propose de voter une prolongation de séance de 30 minutes, jusqu'à 13 heures 30.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la prolongation de séance de 30 minutes.

Noëlle LEROUX

Cette nouvelle composante bénéficiera-t-elle d'un support d'emplois ?

Christophe FOUQUERÉ

Pour l'instant, cette UMR CNRS fonctionne et bénéficie de personnels ITA.

Pascale MOLINIER

2 ITA travaille aujourd'hui au sien du LEGS.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le rattachement du Laboratoire études, genre et sexualités (LEGS) en co-tutelle USPN.

Corinne VERCHER-CHAPTAL

Je vous annonce qu'il y a en ce moment sur le Campus Condorcet le 1^{er} festival « Printemps des humanités » sur le « prendre soin ». De nombreux enseignants-chercheurs de l'USPN interviennent dans les différentes tables rondes où se croisent plusieurs sciences humaines et sociales. J'ajoute que l'USPN est la seule université à avoir proposé deux tables rondes, ce qui montre notre capacité à ouvrir le débat.

Christophe FOUQUERÉ

Je ne peux que vous encourager à y participer. Le programme de conférences et de colloques du Campus est impressionnant, il en accueille chaque jour plusieurs !

Nathalie COUTINET

Je participerai demain à l'une des tables rondes organisées dans le cadre du « Printemps des humanités ».

9. Informations et approbations concernant les décisions émanant de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 29 février 2024

9.1 Approbation de l'exonération des droits d'inscription des étudiants en détention du DAEU Sonate

Olivier OUDAR

Ce DAEU vise à l'insertion des publics défavorisés. Il est entièrement dispensé à distance. Certains établissements parties prenantes à ce DAEU souhaitent le proposer à des détenus et les exonérer de droits d'inscription fixés à 170 €. Une dizaine d'étudiants serait concernée chaque année.

Christophe FOUQUERÉ

Je vous propose de voter pour cette exonération.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'exonération des droits d'inscription des étudiants en détention du DAEU Sonate.

9.2 Approbation des adaptations locales pour les BUT des trois IUT

Olivier OUDAR

En dehors de leurs programmes nationaux, les IUT doivent proposer, en fonction des situations territoriales, des adaptations locales de leurs formations à hauteur de 30 %. La CFVU a examiné ces adaptations et les a validées à l'unanimité.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité les adaptations locales pour les BUT des trois IUT.

9.3 Approbation des tarifs de la formation continue

Olivier OUDAR

Je dois apporter une petite rectification sur les tarifs de la formation continue de l'IUT de Saint-Denis. Il s'agit bien des tarifs de l'année 2024-2025 qui sont identiques à ceux de l'année 2023-2024.

Pierre GÉRARD

Je me réjouis que les tarifs de la VAE soient alignés et que ceux des formations avec prise en charges soient très proches, ce qui évite toute forme de concurrence entre les IUT.

Je note également que les tarifs ne sont pas tous présentés de la même manière. Il n'y a par exemple pas de tarif 2 à l'IUT de Villetaneuse et une grosse différence entre les tarifs du tertiaire et ceux du secondaire à l'IUT de Saint-Denis. Je pense qu'il faudrait poursuivre l'harmonisation des tarifs des trois IUT.

Olivier OUDAR

Les IUT sont en concurrence avec des établissements extérieurs à l'USPN et doivent en tenir compte.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à la majorité les tarifs de la formation continue. 2 administrateurs se sont abstenus.

9.4 Approbation du bilan financier et moral 2023 de la CVEC

Olivier OUDAR

Je vous rappelle que chaque année nous devons vous présenter un bilan de l'utilisation des ressources de la CVEC et que le Conseil d'administration a voté les grandes lignes de la répartition de cette enveloppe (sport, vie étudiante, santé et culture). Nous avons dépensé en 2023 1,412 M€ pour 59 projets, dont 50,4 % pour la vie étudiante 50,4 %, 19,8 % pour le sport, 12,8 % pour la culture et 10,7 % pour la santé. Certains projets sont portés par des associations étudiantes et l'action sociale à destination des étudiants de l'université (FSDIE social, aides matérielles aux étudiants précaires, épicerie solidaire et participative, FSDIE projet) pour un budget de 253,6 K€, soit 18 % du budget de la CVEC.

La CVEC permet aussi de rémunérer un certain nombre de personnes : une infirmière chargée de prévention, une infirmière pour l'infirmerie de l'IUT de Saint-Denis, une diététicienne, des étudiants pour des emplois en relais santé.

Pour le sport, la CVEC a été utilisée pour transporter les sportifs sur les lieux des compétitions, pour financer des séances d'ostéopathie, les stages étudiants, l'amélioration des équipements.

Pour la vie étudiante, elle a permis d'organiser des points d'accueil de rentrée, de payer l'abonnement à la plateforme Studupart, d'organiser Start Campus et de rénover les salles handidoc.

L'aide sociale a versé des aides aux étudiants précaires et acheté des ordinateurs.

Enfin, pour la culture, la CVEC a financé des spectacles et des expositions.

Noëlle LEROUX

Les dépenses en masse salariale intègrent des postes de référent communication et évènementiel et de gestionnaire. Je considère que ces postes doivent être intégrés dans la masse salariale de l'université.

Olivier OUDAR

Il nous a paru pertinent que la CVEC participe à l'augmentation de la charge de travail des gestionnaires en rémunérant ceux qui s'occupent spécifiquement des projets financés par la CVEC.

Noëlle LEROUX

Je pense que cette situation est anxiogène pour les personnels rémunérés par la CVEC. Je ne comprends pas que leur rémunération soit supportée par un budget particulier et non par le budget général de l'établissement.

Christophe FOUQUERÉ

Il me semble normal que des personnes soient dédiées à la vie de campus qui ne rentre pas dans les missions d'enseignement et de recherche de l'établissement. J'ajoute que ce budget n'est pas séparé de celui de l'université mais que nous devons rendre compte de la manière dont nous utilisons les fonds de la CVEC. Par ailleurs, les agents qui gèrent la CVEC sont recrutés et payés par l'université, le budget CVEC compensant ces dépenses.

Noëlle LEROUX

Je préférerais que le tableau fasse état de cette compensation.

Christophe FOUQUERÉ

Nous intégrerons cette modification.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le bilan financier et moral 2023 de la CVEC.

9.5 Approbation du bilan 2023 du FSDIE social

Olivier OUDAR

La commission FSDIE social s'est réunie 22 fois contre 14 en 2022. Nous avons reçu 225 dossiers, soit une augmentation de 63 %. Nous avons versé 201 subventions (89 % de réponses favorables), pour un montant global de 115 K€, soit une subvention moyenne de 572,13 € par étudiant aidé (52 % de femmes et 48 % d'hommes). 27 % des demandes émanaient de l'Institut Galilée, 40 % d'étudiants en licence et 37 % d'étudiants en master.

J'ajoute que le FSDIE a bénéficié en 2023 d'une aide de 100 K€ de la région Île-de-France. Nous attendons une réponse de la région pour la reconduction en 2024 de cette subvention.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le bilan 2023 du FSDIE social.

9.6 Approbation de l'autoévaluation CCN (Commission consultative nationale) des IUT

Olivier OUDAR

Je vous rappelle qu'au-delà de l'évaluation des formations par le Hcerès, les IUT passent par une autoévaluation. Les dossiers d'autoévaluation sont transmis à la CCN des IUT.

Marie-Hélène VIGLIANO-FEGUIR

Ce bilan, qui porte sur les 5 dernières années, est celui de mon prédécesseur et de l'administration provisoire. Il a souligné la forte internationalisation de l'IUT de Saint-Denis, plus de 300 étudiants partant en mobilité, et un fort attachement à la composante.

L'IUT accueille 1 900 étudiants. La mise en place du BUT à moyens constants s'est traduite par une augmentation de 12 % du nombre d'étudiants. Depuis 5 ans, l'apprentissage augmente de 20 % par an et la formation continue est en forte baisse.

L'IUT souhaite développer des formations qualifiantes courtes s'appuyant sur les blocs de compétences du BUT, ainsi qu'un BUT PEC (packaging, emballage et conditionnement) en collaboration avec Plaine Communes et la Cosmetic Valley, une formation dans le tourisme correspondant aux attentes du territoire et un DU en partenariat avec Airbus sous forme de formation qualifiante.

Enfin, nous voulons continuer à améliorer les conditions de vie des étudiants.

Homère NKAWO

À l'IUT de Villetaneuse, l'alternance a augmenté en 5 ans de 238 % et le taux de réussite en apprentissage est très élevé. Nous avons également ouvert le département Sciences des données (SD). Nous avons plusieurs projets, notamment sur l'intelligence artificielle et la cybersécurité.

Pascal VAILLANT

L'IUT de Bobigny enregistre un taux d'échec important en 1^{re} année alors que les besoins en main-d'œuvre qualifiée sur le territoire sont croissants, notamment dans le domaine de la santé.

Notre IUT propose 4 spécialités de BUT (Carrières sociales, Génie climatique, Gestion des entreprises et administration, Métiers du multimédia et de l'internet) et 3 licences professionnelles (Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle, Management et gestion des organisations, Métiers du jeu vidéo).

Nous avons décidé de faire systématiquement passer les 3^e années de BUT en apprentissage. Nous avons mis en place des ateliers de soutien pour améliorer le taux de réussite en 1^{re} année et nous faisons des efforts pour que les entreprises accueillent nos étudiants et nos alternants, tout en nous envoyant leurs salariés en formation continue, ce qui nous permettra d'augmenter nos ressources propres. Nous avons besoin de renforcer les fonctions de relations entreprises et de communication et de mieux suivre nos anciens étudiants pour faire vivre notre réseau.

Christophe FOUQUERÉ

Ces autoévaluations sont importantes pour la finalisation des CPOM entre les IUT et l'université. Je précise que le vote du Conseil d'administration porte sur la sincérité des rapports et qu'il n'engage pas l'université.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le bilan 2023 les autoévaluations CCN (Commission consultative nationale) des IUT.

9.7 Approbation du schéma directeur de la vie étudiante

Rouguy Thiam SY

Ce schéma directeur est un document stratégique qui a pour objectif de définir les priorités de l'établissement dans le champ de la vie étudiante et de campus. Il va nous accompagner sur les 5 prochaines années.

Il s'inscrit dans un contexte favorable, la ministre ayant demandé aux rectorats de mener des dialogues territoriaux avec les universités et à ces dernières de s'engager dans l'élaboration d'un schéma directeur pour construire et affirmer leur politique de vie étudiante.

Il est important que ce schéma bénéficie d'un portage politique fort, ce qui est le cas puisque la vie étudiante fait partie des axes stratégiques de l'université avec la création de la direction de la vie étudiante en 2023 et la nomination d'un chargé de mission vie universitaire.

En termes de méthodologie, les étudiants ont été consultés à travers une grande enquête et nous avons rencontré les différents services de l'établissement et les partenaires du territoire.

Hamid LIMANI

Nous avons défini 3 axes :

- Accueil, vie de campus et bien-être des étudiants ;
- Inclusion, diversité et engagement ;
- Prévention, accompagnement et actions sociales.

Ce schéma doit faciliter la réussite des étudiants. Certaines des actions prévues ont déjà été réalisées comme l'ouverture du nouveau restaurant universitaire sur le site de Bobigny, avec une extension des horaires d'ouverture jusqu'à 22 heures. C'est à la fois un lieu de restauration, de travail et de convivialité.

Christophe FOUQUÉRÉ

Je vous propose de voter pour 15 minutes de prolongation de ce Conseil d'administration.

Sandrine CARON

Je vous propose que nous votions sur 30 minutes de prolongation !

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la prolongation de séance de 30 minutes.

Christophe FOUQUÉRÉ

Je remercie toute l'équipe de la direction de la vie universitaire pour ce travail, le vice-président de la CFVU et le chargé de mission vie étudiante.

Sandrine CARON

Le bureau des écoles doctorales a-t-il été consulté pour l'élaboration de ce schéma ?

Rouguy Thiam SY

Nous ne l'avons pas consulté mais nous avons convié des doctorants aux ateliers participatifs que nous avons organisés au début du processus.

Sandrine CARON

Je le regrette car les doctorants peuvent rencontrer des problématiques qui leur sont propres.

Olivier OUDAR

Nous les avons écoutés dans le cadre des ateliers participatifs.

Hamid LIMANI

Ce schéma n'est pas figé. Le comité de pilotage pourra proposer de nouvelles pistes de réflexion.

Sandrine CARON

Il me semble important que nous en parlions car les doctorants ont souvent le double statut d'étudiant et d'agent de l'établissement.

Goran KAYMAK

Ce schéma directeur de la vie étudiante n'a rien à envier à celui des autres universités. Nous l'avons monté en interne, sans recourir à un cabinet de conseil, dans une large démarche de concertation. Il contribuera à la réussite des étudiants.

Christophe FOUQUERÉ

Je vous rappelle que l'université dépense pour la vie étudiante deux fois plus que les ressources qu'elle tire de la CVEC.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le schéma directeur de la vie étudiante.

10. Approbation des rapports sociaux uniques 2020, 2021, 2022

Christophe FOUQUERÉ

Ces rapports uniques sont normalement votés chaque année. Ils sont beaucoup plus complets que les bilans sociaux qui étaient auparavant soumis au Conseil d'administration. Pour le rapport social 2023, qui vous sera envoyé avant la fin du mois de juin, l'université travaillera sur une base de données sociales, alors que les 3 bilans qui vous sont soumis ont été largement rédigés à la main.

Les coquilles relevées par le CSA hier après-midi seront corrigées.

Nous rédigerons également un rapport annuel de performance (RAP) qui contiendra de nombreuses données sur les formations, leur évolution, le nombre d'étudiants, les enseignants, les personnels support, etc.

Sandrine CARON

Un groupe de travail sera mis en place pour compléter le rapport social unique avec de nouveaux indicateurs. J'ajoute qu'il est essentiel que du personnel soit dédié à la rédaction de ce document.

Christophe FOUQUERÉ

Nous avons en effet besoin d'une coordination pour la rédaction de ce rapport et d'une coordination des bases de données qui sont aujourd'hui disparates. Malheureusement, la personne chargée de coordonner la rédaction du RSU a démissionné. Un projet de fiabilisation des données (Sinaps) est en cours mais il prend du temps car il faut rectifier un certain nombre d'erreurs dans les différentes bases de données.

Noëlle LEROUX

Je rappelle que la présentation du bilan social est obligatoire chaque année et je souhaite que l'établissement porte une attention particulière au service des ressources humaines, aux compétences dont il est doté et aux conditions de travail des agents pour éviter un turn-over synonyme de déperdition de compétences. L'absence de bilan social depuis plusieurs années traduit des problèmes de carences dans ce service.

Rushed KANAWATI

Est-ce la base de données sociales sera accessible en open data ?

Malika LITIM

Elle n'est accessible qu'aux représentants du personnel mais le rapport social unique est public.

Christophe FOUQUERÉ

Le RGPD ne nous permet pas de rendre cette base accessible.

Rushed KANAWATI

A quel horizon cette base de données sociales sera-t-elle déployée ?

Malika LITIM

Nous espérons que le RSU 2024 qui sera présenté en 2025 pourra être rédigé à partir de cette base de données.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à la majorité les rapports sociaux uniques 2020, 2021 et 2022. 2 administrateurs se sont abstenus.

11. Approbation du contingent de décharges pour les enseignants du second degré (ESAS),

Christophe FOUQUERÉ

Ces 3 décharges sont accordées aux enseignants du second degré qui préparent une thèse. Chaque année, un ou deux ESAS demandent à bénéficier de ces décharges.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le contingent de décharges pour les enseignants du second degré (ESAS).

12. Approbation du contingent de semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)

Christophe FOUQUERÉ

Chaque année, l'université dispose de 9 semestres auxquels s'ajoutent en 2024 4 semestres supplémentaires directement financés par le ministère, dont 2 doivent concerner les sciences humaines et sociales.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le contingent de semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques.

13. Approbation du contingent de semestres de congés pour projets pédagogiques (CPP)

Christophe FOUQUERÉ

Nous disposons de 12 semestres mais seuls 2 ou 3 sont généralement pris chaque année.

Rushed KANAWATI

Pouvez-vous confirmer que l'avis des composantes n'est plus requis pour l'attribution des CRCT et des CPP ?

Christophe FOUQUERÉ

Je ne peux pas répondre à la place de la vice-présidente du CAC mais les directeurs de composantes peuvent évidemment donner leur avis.

Rushed KANAWATI

Ce n'est pas l'information que nous avons eue en Conseil d'institut.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le contingent de semestre de congés pour projets pédagogiques.

14. Approbation de la rémunération des patients simulés standardisés dans le cadre des ECOS

Christophe FOUQUERÉ

Ces patients sont sollicités dans le cadre des examens cliniques objectifs et structurés (ECOS) auxquels sont soumis les étudiants en médecine. Les facultés de médecine ont défini une grille de rémunération pour ces patients.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la rémunération des patients simulés standardisés dans le cadre des ECOS.

15. Questions diverses

Christophe FOUQUERÉ

Je donne la parole aux représentants des étudiants pour qu'ils vous présentent leur motion.

Ayoub OUCHANI

Cette motion a pour objectif de vous sensibiliser à la situation de 2000 étudiants menacés d'un délogement du CROUS pendant les Jeux olympiques. Nous reconnaissons les efforts déployés par la direction de la vie universitaire pour accueillir les étudiants en détresse et nous invitons tous les directeurs de composantes à communiquer sur l'existence de cette cellule de détresse. Nous demandons un suivi régulier de la situation et une action pour renforcer les dispositifs d'accompagnement et offrir un soutien solide aux étudiants menacés.

Motion Groupe "Demain, C'est Nous !" - Élus étudiants au CA

Impact du délogement des étudiants pour les JO 2024 - Conséquences et revendications de "Demain, C'est Nous !

Le groupe "Demain C'est Nous !" exprime sa préoccupation face au délogement de plus de 2 000 étudiants de leurs logements CROUS, une mesure prise en anticipation des Jeux Olympiques 2024. Cette action soulève des inquiétudes sérieuses quant à l'impact sur les conditions de vie et la continuité des études pour les personnes affectées.

Nous constatons que les étudiants sont confrontés à des difficultés importantes résultant de cette décision, et nous partageons leurs préoccupations quant à la qualité de l'accompagnement offert ainsi que l'adéquation des mesures compensatoires actuellement proposées.

Bien que certaines universités aient pris des initiatives louables, telles que la création de cellules de crise et de services de logement d'urgence, nous sommes conscients que davantage d'efforts sont nécessaires pour soutenir pleinement les étudiants impactés. Nous appelons ainsi le CROUS à jouer un rôle plus proactif dans cette situation en renforçant son accompagnement et en répondant adéquatement aux besoins des étudiants délogés.

En tant que groupe, nous demandons également à être régulièrement informés par le CROUS des avancées mais aussi des difficultés rencontrées par les étudiants, afin de pouvoir leur apporter notre soutien et d'agir en leur faveur dans la mesure du possible.

Nous sommes convaincus de l'importance de trouver des solutions justes et équitables pour garantir le bien-être et l'avenir des étudiants. Les enjeux liés à l'organisation des Jeux Olympiques ne sauraient justifier le sacrifice des conditions de vie et des parcours éducatifs des étudiants

Christophe FOUQUERÉ

C'est un sujet complexe. Le gouvernement a en effet décidé d'utiliser des logements du CROUS pour loger des personnes nécessaires à l'organisation des Jeux olympiques.

Je soutiens la motion telle qu'elle a été rédigée.

Ayoub OUCHANI

Les mesures compensatoires prévoient le versement de 100 €.

Christophe FOUQUERÉ

Elles offrent également la garantie pour l'étudiant délogé de retrouver son logement à la rentrée, ce qui n'est jamais le cas lors des rentrées universitaires. Par ailleurs, il n'aura pas à régler les loyers correspondant aux deux mois d'été et sera relogé dans une autre chambre.

Les membres du Conseil d'administration soutiennent à l'unanimité la motion présentée par les étudiants.

Avant de lever la séance, je vous propose de vous prononcer sur la motion suivante sur laquelle j'attends l'accord de Paris 8 :

« Des parents, des professeurs, des élèves sont mobilisés depuis plusieurs semaines en Seine-Saint-Denis pour qu'un plan d'urgence existe pour les écoles du département. Entre un sous-effectif chronique et des établissements trop souvent délabrés, les revendications sont légitimes. Les rapports parlementaires qui se suivent, 2018, 2023, mettent à chaque fois en lumière des moyens inférieurs aux besoins et le plan annoncé par l'État en 2019, « État plus fort » n'a pas été à la hauteur. Donner des moyens et une réelle éducation est un facteur essentiel pour ce département ayant un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale et une précarité importante pour la population. Les universités Paris 8 et Sorbonne Paris Nord implantées en Seine-Saint-Denis qui accueillent largement les jeunes issus des écoles du département soutiennent ces demandes. De l'école primaire à l'université, un plan d'urgence réellement appliqué est une nécessité. »

Les membres du Conseil d'administration soutiennent à l'unanimité la motion présentée par le Président.

La séance est levée à 14 heures.

Délibération n° 2024-32
Conseil d'administration
Séance du 31 mai 2024

POINT N° 3 : Approbation du bilan de la chaire pour le territoire

Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN,
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent le bilan de la chaire pour le territoire tel qu'annexé à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

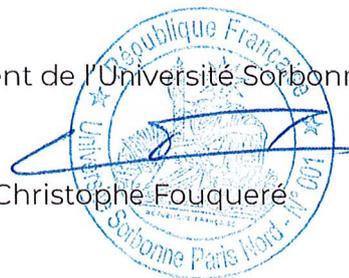
Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Christophe Fouquéré





Bilan d'activités de la chaire pour les territoires

Synthèse

Ressources humaines :

2019 Recrutement de 3 postdoctorants (création de la chaire)
2020 maintien du poste d'1 post-doctorat porteur de la chaire
2021 Recrutement d'1 assistante de recherche (financement fondation USPN/8 mois/projet Industreet)
2024 Bilan de la chaire

Activités de la chaire :

- Cours de français universitaires (CFU/ 2019-2020)
- Participation à la coordination de territoire avec la commune de Villetaneuse : accompagnement à la réflexion de la mise en place d'une maison de santé et d'une Maison d'Assistant Maternel (MAM)
- Recherche de financement pour la création d'un fond pour la recherche

Activités de recherche en lien avec le territoire : 3

Activité de recherche

Période : Janvier 2020 – Décembre 2021

Recherche pour la Délégation Interministérielle pour l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés (DiAIR)

Titre : Enquête qualitative multi-située concernant le programme Volont'R : Quels apports pour le développement anthroposocial des jeunes réfugiés ?

Mots clés : Anthropologie de l'éducation ; Expérience biographique ; Réfugiés ; Service Civique ; Apprentissages

Cette recherche vise à répondre à une sollicitation institutionnelle provenant de la Délégation Interministérielle pour l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés. Celle-ci s'attache à analyser et à rendre compte des potentiels apports du service civique pour le développement anthroposocial des volontaires réfugiés participant au programme Volont'R, dont l'objectif vise à favoriser l'insertion socioprofessionnelle de ces derniers.

Rapport final de recherche (176 pages) + 1 publication en cours

Période : décembre 2020 – février 2024 (3 ans)

Recherche pour le centre de formation L'Industreet (TotalEnergies Foundation)

Titre : Réflexions sur la portée formatrice de l'environnement capacitant du campus de formation de L'Industreet : quels effets, quelles limites ?

Mots clés : Anthropologie de l'éducation ; Environnement capacitant ; Expérience biographique ; Apprentissages.

Intégralement financé par TotalEnergies Foundation, L'Industreet est un Campus de formation qui a été ouvert en décembre 2020 dans la commune de Stains en Seine Saint-Denis. Il s'adresse aux jeunes de 18/30 ans qui souhaitent se former à un métier de l'industrie. Dans ce contexte de formation, une démarche de recherche qualitative et abductive est menée en vue de comprendre : comment le potentiel d'apprentissage ou d'action des environnements de formation est-il exploité par les apprenants de L'Industreet ? Quels moyens sont mis en œuvre pour que les apprenants saisissent les opportunités de développement que recèlent leurs environnements de formation ?

2 rapports intermédiaires + 1 publication dans une revue à comité de lecture + Rapport final de recherche en cours en rédaction

Période : décembre 2021-février 2022 (3 mois)

Évaluation d'un dispositif d'insertion socioprofessionnelle pour l'association Solidarité, Formation, Mobilisation, Accueil et Développement (SFMAD) à Stains (93)

Titre : Analyse évaluative du projet « Up To Job » : une exploration rétrospective des pratiques d'intervention sociale des référents de parcours dans le cadre du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)

Mots clés : Évaluation de dispositif ; Insertion socioprofessionnelle ; Formation des adultes ; Biographisation de l'expérience

Analyse évaluative menée à partir d'une approche rétrospective et compréhensive, s'orientant vers l'analyse des pratiques d'accompagnement et d'orientation des référents jeunesse qui ont été recrutés par l'association dans le cadre du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) sur le territoire de la Seine Saint-Denis.

Rapport d'analyse (30 pages)

Délibération n° 2024-033
Conseil d'administration
Séance du 31 mai 2024

POINT N°4 : Approbation de l'orientation budgétaire

Visa :

Vu le code de l'éducation, notamment l'article R. 719-64
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent les priorités et orientations budgétaires dans le cadre du débat d'orientation budgétaire de l'année 2025 présenté par le Président de l'université.

Votants présents ou représentés : 29

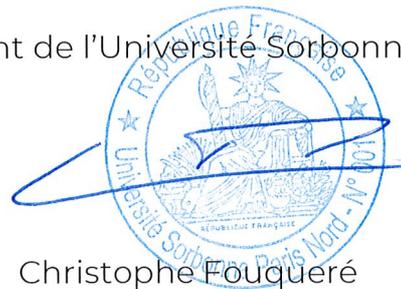
Pour : 28

Abstention : 1

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

**POINT N° 5.1 : Approbation de la procédure d'attribution de la prime individuelle
RIPEC C3**

Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN,
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent la **procédure d'attribution de la prime individuelle (RIPEC C3)** selon les modalités prévues par le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 et au vu des critères et modalités votés par le Conseil Académique le 25 avril 2024 tel qu'annexé à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 29

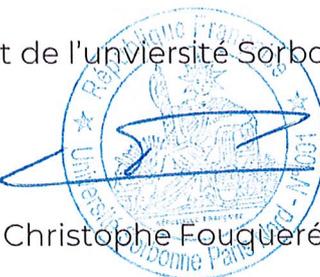
Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouguéré

Critères d'attribution de la Prime (composante 3 - RIPEC)

Campagne 2024

Approuvés par le conseil académique en formation restreinte en date du 25 avril 2024

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021, portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC), une prime individuelle (composante 3 du RIPEC) liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel des agents peut être attribuée aux regards de l'ensemble des missions définies pour les enseignants-chercheurs à l'article L. 123-3 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2022 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Vu l'arrêté du 7 février 2022 fixant certaines modalités de la procédure d'attribution de la prime individuelle prévue par le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs,

Vu les lignes directrices de gestion adoptées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 18 janvier 2023 (Bulletin officiel n°6 du 9 février 2023 (NOR : ESRH2302327X)

Vu la décision du conseil d'administration de l'université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, fixant le montant de la composante individuelle ou composante C3 du RIPEC à 3500 euros par an,

Vu le vote du conseil d'administration du xxx de l'université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord et portant sur les lignes directrices de gestion de l'université Paris XIII, (doit être mise à jour...)

Il est mis en place une procédure d'attribution de la prime individuelle (RIPEC C3). Cette prime individuelle concerne les professeurs des universités et les maîtres de conférences régis par le décret n°84-431 du 6 juin 1984, les enseignants-chercheurs qui leur sont assimilés en application de l'arrêté prévu à l'article 6 du décret n° 92-70 du 16 janvier 1992. Le RIPEC est également applicable aux délégués régionaux académiques à la recherche et à l'innovation (DRARI) et aux enseignants-chercheurs placés en délégation. Les enseignants-chercheurs placés en délégation auprès de l'Institut universitaire de France qui bénéficient de plein droit de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (décret du 8 juillet 2009) ne peuvent ni bénéficier ni déposer de demande de prime au titre du présent article (article 4 - 3).

Cette prime individuelle est versée à la demande des enseignants-chercheurs et selon les modalités précisées selon l'arrêté du 7 février 2022 fixant certaines modalités de la procédure d'attribution de la prime individuelle prévue par le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021.

Cette prime-C3 de la RIPEC est attribuée par le président de l'université après avis du conseil académique restreint et de la section du conseil national des universités dont relève l'enseignant-chercheur. Les critères de choix et le barème sont fixés par le conseil d'administration de l'université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs après avis du conseil académique.

La nouvelle procédure prévoit que l'évaluation mise en œuvre par l'instance compétente précise au titre de quelle(s) mission(s) au sens de l'article L. 411-1 du Code de la recherche la prime est proposée. Il peut s'agir d'une de ces missions, de plusieurs ou de l'ensemble d'entre elles. Le bénéficiaire de la prime peut également être attribué au titre de missions d'intérêt général. **Il est souligné que le seul fait d'occuper des fonctions ou responsabilités ouvrant droit au bénéfice de la composante fonctionnelle du Ripec (C2) ne peut, en tant que tel, motiver l'attribution d'une prime individuelle (C3).**

Toutefois si l'exercice effectif de ces mêmes fonctions et responsabilités mérite particulièrement d'être distingué, il peut être pris en compte dans la procédure d'attribution du C3.

La prime est attribuée pour une durée de trois ans. Pendant cette période, les bénéficiaires ne peuvent pas déposer une autre demande de prime individuelle. Au terme de la période d'attribution, il n'est pas possible de bénéficier d'une nouvelle prime individuelle pour le même motif avant un délai d'un an. Ce délai de carence est supprimé si la prime est demandée et attribuée pour un motif différent.

1. Politique d'établissement - Critères

Les principaux critères sont, à titre indicatif, communs aux corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences et seront appréciés au regard de l'apport à l'université Sorbonne Paris Nord.

Lors de l'examen des candidatures, à dossier de qualité égale, le conseil académique portera une attention particulière à l'équilibre femme / homme pour l'attribution de la prime.

La répartition des primes sera réalisée en privilégiant une proportion significative de prime à destination des MCFs.

En recherche, la contribution exceptionnelle du demandeur à la recherche (financements européens, projets scientifiques lourds se chiffrant en millions d'euros, EURs etc.) fera l'objet d'une attribution automatique de cette prime - volant recherche.

En pédagogie, l'obtention de financements en réponse à des appels à projets nationaux ou internationaux ou le montage de projets pédagogiques en réseau national ou international et destinés à la pédagogie, fera également l'objet d'une attribution automatique de cette prime - volant pédagogie.

De même, une attention particulière sera portée à la diversité des enseignements dispensés (de Bac + 1 à Bac + 5) ainsi qu'aux divers publics (formation initiale, en alternance, VAE, VAP, FTLV, FC...).

En responsabilités collectives et d'intérêt général (RC-TIG), l'attribution de la prime – volant RC-TIG se fera au vu de la contribution du demandeur au rayonnement de l'établissement en régional, national et à l'international.

Ces critères sont rendus publics et transmis à tous les candidats potentiels de l'établissement avec l'appel à candidature.

2. Modalités d'évaluation

La période de référence de l'évaluation porte sur les quatre années précédant la candidature. Elle sera réalisée au vu de la qualité et de la quantité des éléments mentionnés ci-dessous (cf point 3) qui devront être très clairement fournis et étayés dans le dossier de candidature.

Le conseil académique nommera deux rapporteurs de rang au moins égal à celui du demandeur. Chaque partie du dossier (investissement pédagogique, activités scientifique, responsabilités collectives et d'intérêt général), sera examinée et le dossier du candidat.e fera l'objet d'un avis général global.

Cet avis ne peut être que « très favorable » ou « favorable » ou « réservé ».

L'avis devra être argumenté. Cet avis figurera au niveau de la plateforme ELARA à destination du/de la candidat.e. **Il est rappelé que les avis réservés devront être particulièrement motivés.**

3. Critères d'évaluation

L'évaluation sera réalisée au vu de la qualité et de la quantité des éléments mentionnés ci-dessous qui devront être très clairement fournis et étayés dans le dossier de candidature.

- Point 1. Investissement pédagogique (4 dernières années) : Présentation synthétiques des activités d'enseignement/ enseignements/ responsabilités pédagogiques/ diffusion, rayonnement, activités internationales (articles 1, 3, 4, 5, 6 de l'article L123-3 du code de l'éducation)

- Point 2. Activités scientifiques (4 dernières années) : grands axes de recherche et apport dans le ou les domaines concernés/ publications et productions scientifiques/ encadrement doctoral et scientifique/ diffusion et rayonnement/ responsabilités scientifiques (articles 2, 4, 5, 6 de l'article L123-3 du code de l'éducation)

- Point 3. Responsabilités collectives et d'intérêt général (4 dernières années). Présentation synthétique des responsabilités / responsabilités administratives / responsabilités et mandats locaux ou régionaux/ responsabilités et mandats (nationaux et internationaux)

- Point 4. Situations particulières (ex RQTH)

4. Attribution des primes

L'attribution des primes sera réalisée en tenant compte des diverses rubriques mentionnées par l'article L 2123-3 du code de l'éducation et le décret 84-431. Ces rubriques seront à renseigner au niveau de la plateforme ELARA. Pour rappel, les missions du service public de l'enseignement supérieur sont :

1) 1^{er} de l'article L 123-3 du code de l'éducation (formation). La formation initiale et continue tout au long de la vie) ;

2) 2^e de l'article L 123-3 du code de l'éducation (recherche). La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable ;

3) 3^e de l'article L 123-3 du code de l'éducation (L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle) ;

4) 4^e de l'article L 123-3 du code de l'éducation (La diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle) ;

5) 5^e de l'article L. 123-3 du code de l'éducation (La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche)

6) 6^e de l'article L 123-3 du code de l'éducation (coopération internationale).

7) concours apporté à la vie collective de l'établissement (décret 84-431)

8) Toutes les missions

5. Voie de recours

En cas de non-attribution de la prime, il est possible de déposer **dans les deux mois suivant la notification** de la décision **un recours gracieux auprès du président de l'université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, en adressant sa demande à la direction des ressources humaines, service du personnel enseignant.**

POINT N° 5.2 : Approbation de la procédure concernant les commissions d'experts disciplinaires de l'USPN

Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les décisions du Conseil académique restreint du 25 avril 2024,
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent la procédure présentée portant sur les commissions d'experts disciplinaires de l'université Sorbonne Paris Nord tel qu'annexée à la présente délibération. Le document voté définit le nombre de commission d'experts disciplinaires, leur composition, leur rôle, leur fonctionnement etc.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'université Sorbonne Paris Nord


Christophe Fouquéré



Délibération n° 2024-36
Conseil d'administration
Séance du 31 mai 2024

POINT N° 6.1 : Approbation de l'adaptation locale des BUT de l'IUT Bobigny

Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent les adaptations locales des BUT de l'IUT de Bobigny telles qu'annexées à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqué

Adaptation locale

L'adaptation locale s'entend comme la définition par chaque IUT du contenu et des modalités des enseignements. Elle ne peut pas modifier le référentiel de compétences et d'activités et définir, notamment, de nouveaux niveaux de compétences ni de nouvelles compétences finales.

L'adaptation locale représente un tiers du volume global des heures d'enseignement, soit 667 heures d'enseignement pour une spécialité secondaire sur les 3 ans, ou 600 heures d'enseignement pour une spécialité tertiaire sur les 3 ans.

Elle représente chaque année au maximum 40 % du volume horaire d'enseignement de l'année hors projets tutorés.

BUT Gestion des Entreprises et Administrations (GEA)

Semestres	BUT GEA		Tertiaire						
	Parcours	Tous parcours	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Total
Nb heures d'enseignement (R et SAE)	380	320	370	250	350	130	1800		
dont % d'adaptation locale	29%	23%	37%	38%	40%	35%			33%
Nb h. ens. définies localement	111	73	137	94	140	45	600		
Nb h. ens. SAE définies localement	45	40	104	72	80	21	362		
Nb h. ens. à définir localement (R ou SAE)	66	33	33	22	60	24	238		
Nb h. ens. R définies nationalement	269	247	233	156	210	85	1200		
Nb h. projet tutoré	60	90	150	90	150	60	600		
Nb h. projet par année (min 150, max 250)	150		240		210		600		

BUT Carrières Sociales (CS)

Semestres	BUT CS						Total
	Parcours			Tertiaire			
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
Nb heures d'enseignement (R et SAE)	340	370	370	300	300	120	1800
dont % d'adaptation locale	34%	31%	31%	34%	35%	41%	33%
Nb h. ens. définies localement	116	116	114	101	104	49	600
Nb h. ens. SAE définies localement	92	92	84	75	78	45	466
Nb h. ens. à définir localement (R ou SAE)	24	24	30	26	26	4	134
Nb h. ens. R définies nationalement	224	254	256	199	196	71	1200
Nb h. projet tutoré	100	100	125	100	125	50	600
Nb h. projet par année (min 150, max 250)	200		225		175		600

BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)

Semestres	BUT MMI						Total
	Parcours			Secondaire			
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
Nb heures d'enseignement (R et SAE)	450	450	421	199	320	56	1896
dont % d'adaptation locale	33%	33%	29%	40%	35%	25%	33%
Nb h. ens. définies localement	150	150	121	79	112	14	626
Nb h. ens. SAE définies localement	129	149	119	68	92	14	571
Nb h. ens. à définir localement (R ou SAE)	21	1	2	11	20	0	55
Nb h. ens. R définies nationalement	300	300	300	120	208	42	1270
Nb h. projet tutoré	92	86	130	80	120	40	548

Adapt_locale_IUT_Bobigny_2023_2

Nb h. projet par année (min 150, max 250)	178	210	160	548
---	-----	-----	-----	-----

BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)

Semestres	BUT MMI Parcours						Total
	Secondaire CreaNum (S4 à S6)		Création numérique				
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
Nb heures d'enseignement (R et SAE)	450	450	421	199	320	56	1896
dont % d'adaptation locale	33%	33%	29%	40%	35%	25%	33%
Nb h. ens. définies localement	150	150	121	79	112	14	626
Nb h. ens. SAE définies localement	129	149	119	68	78	14	557
Nb h. ens. à définir localement (R ou SAE)	21	1	2	11	34	0	69
Nb h. ens. R définies nationalement	300	300	300	120	208	42	1270
Nb h. projet tutoré	92	86	130	80	120	40	548
Nb h. projet par année (min 150, max 250)	178		210		160		548

BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)

Semestres	BUT MMI Parcours						Total
	Secondaire DWeb-DI (S4 à S6)		Développement web et Devices Interactifs				
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
Nb heures d'enseignement (R et SAE)	450	450	421	197	314	56	1888
dont % d'adaptation locale	33%	33%	29%	39%	34%	25%	33%
Nb h. ens. définies localement	150	150	121	77	106	14	618
Nb h. ens. SAE définies localement	129	149	119	62	85	14	558
Nb h. ens. à définir localement (R ou SAE)	21	1	2	15	21	0	60
Nb h. ens. R définies nationalement	300	300	300	120	208	42	1270

Adapt_locale_IUT_Bobigny_2023_2

Nb h. projet tutoré	92	86	130	80	120	40	548
Nb h. projet par année (min 150, max 250)	178		210		160		548

BUT Génie Biologique (GB)

Semestres	BUT GB		Secondaire				Total		
	Parcours	BMB	S1	S2	S3	S4		S5	S6
<i>Biologie médicale et Biotechnologie</i>									
Nb heures d'enseignement (R et SAE)	420	440	400	280	340	120	2000		
dont % d'adaptation locale	23%	29%	37%	40%	40%	38%	33%		
Nb h. ens. définies localement	96	128	149	112	136	46	667		
Nb h. ens. SAE définies localement	96	128	89	65	55	19	452		
Nb h. ens. à définir localement (R ou SAE)	0	0	60	47	81	27	215		
Nb h. ens. R définies nationalement	324	312	251	168	204	74	1333		
Nb h. projet tutoré	120	90	120	80	145	45	600		
Nb h. projet par année (min 150, max 250)	210		200		190		600		

POINT N° 6.2 : Approbation d'annulation de pré-inscription administrative des étudiants en attente de paiement

Visa :

- Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent la possibilité d'annuler une pré-inscription administrative (étudiants en attente de paiement) à condition que celui-ci ou celle-ci ne se soit pas présenté.e aux examens, TD/TP et n'ait obtenu aucune note.

En effet, si l'étudiant ne finalise pas sa préinscription et qu'il souhaite se réinscrire l'année suivante, il devra s'acquitter des droits d'inscription pour l'année N-1 et N.

Cette situation rend inexacte la remontée des données SISE auprès du MESR.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord


Christophe Fouquere



Délibération n° 2024-38
Conseil d'administration
Séance du 31 mai 2024

POINT N° 6.3 : Réouverture de la Licence Professionnelle Métiers des Réseaux Informatique et Télécommunications (MRIT) parcours électronique optique et nanotechnologies (EON) en Formation initiale et en apprentissage

Visa :

- Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord validés au Conseil d'administration en date du 25 octobre 2019

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent la réouverture d'un parcours de licence professionnelle Métiers des Réseaux Informatiques et télécommunications (MRIT) Parcours Electronique, Optique et Nanotechnologies (EON) en formation initiale et apprentissage.

Modalités pédagogiques :

Volume horaire global : 450H d'enseignement

Volume horaire du projet tutoré 150h

Stage 12 semaines

Effectif : 20 maximum et de 10 contrats d'apprentissage minimum

Sous réserve de deux conditions: au moins 20 étudiants et transformation de cette Licence pro en un parcours de BUT d'ici deux ans.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Christophe Fouqueré



**POINT N° 6.4 : Approbation demande d'ouverture d'un groupe de Licence
Professionnelle Notariat en partenariat avec le lycée Van Gogh d'Ermont**

Visa :

- Vu le code de l'éducation notamment son article L613-2,
- Vu les statuts de l'Université validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019,

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent la demande de l'IUT Villetaneuse d'ouverture d'un groupe de LP Notariat en partenariat avec le lycée Van Gogh d'Ermont pour un effectif de 30 candidats maximum.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

POINT N° 6.5 : Approbation de la demande d'ouverture d'un parcours Automatismes et Informatique Industrielle en GEII

Visa :

- Vu le code de l'éducation notamment son article L613-2,
- Vu les statuts de l'Université validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019,

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent la demande de l'IUT Villetaneuse d'ouverture de nouveaux parcours en GEII Automatismes et Informatique Industrielle (ALL) et le parcours Electronique et Systeme Embarqués (ESE).

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord


Christophe Fouquere

POINT N° 6.6 : Approbation du bilan de la commission d'exonération

Visa :

- Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent favorablement sur le bilan de la commission d'exonération pour les étudiants ayant eu des difficultés à payer les droits d'inscriptions pour l'année 2023 pour une somme totale de 25 150€.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 28

Abstention : 1

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Christophe Fouqueré



POINT N° 6.7 : Approbation de changement de la capacité d'accueil master parcours macroéconomies internationales et financiarisation de la mention Analyse et politique Economique

Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord, approuvent l'approbation de changement de la capacité offerte limitée (COL) master parcours macroéconomies internationales et financiarisation de la mention Analyse et politique Economique qui passe de 12 à 20 étudiants.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouquere

**POINT N° 6.8 : Approbation de la modification de la liste de la commission d'examen
Parcoursup pour la Licence HG et ajout de deux membres à la commission de Licence
EG**

Visa :

- Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent la nouvelle composition de la commission d'examen des vœux Parcoursup de la Licence Eco-Gestion.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

POINT N° 6.9 : Approbation de la mise en place de la réactualisation de la délocalisation de la licence Economie Gestion avec l'IDEF

Visa :

- Vu le code de l'éducation notamment son article L613-2,
- Vu les statuts de l'Université validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019,

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord, approuvent la mise en place de la réactualisation de la délocalisation de la licence Economie Gestion avec l'IDEF.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

POINT N° 6.10 : Approbation d'une convention spécifique de double diplôme entre l'USPN (IUTV) et La Faculté de Sciences Economiques et de Gestion de Tunis (FSEGT), relevant de l'Université de Tunis El Manar

Visa :

- Vu le code de l'éducation notamment son article L613-2,
- Vu les statuts de l'Université validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019,

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent la demande d'approbation d'une convention spécifique de double diplôme BUT GEA entre l'IUT de Villetaneuse et la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion de Tunis (FSEGT) de l'Université de Tunis El Manar.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

POINT N° 6.11 : Approbation de partenariat entre l'association Trans-faire et le master PSTSD (Politiques Sociales, Territoires et Stratégie de Direction)

Visa :

- Vu le code de l'éducation notamment son article L613-2,
- Vu les statuts de l'Université validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019,

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent la modification de la maquette pédagogique et la révision des tarifs pour la formation master PSTSD (Politiques Sociales, Territoires et Stratégie de Direction) ainsi que pour son partenariat avec l'association Trans-faire.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

Délibération n° 2024-47
Conseil d'administration
Séance du 31 mai 2024

POINT N° 6.12 : Approbation de la demande de modification de la grille de retribution des membres du jury pour le diplôme d'Etat d'assistant du service social (DEASS),

Visa :

- Vu la circulaire N° 2011 – 1021 du 3 novembre 2011 du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche relative au développement de l'engagement associatif et des initiatives étudiantes,
- Vu les statuts de l'Université validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019,

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent la nouvelle grille de rémunération des membres du jury du Diplôme d'état d'Assistants Sociales tel qu'annexée à la présente délibération,

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouquère



Arrêté du 1er août 2023

FICHE RETRIBUTION AS - 2023-2024

NOM Prénom	
Date de naissance	
Adresse personnelle	
Intitulé de l'épreuve Promotion concernée	
Date de l'épreuve	

	Nombre	Heures	Taux Applicable en euros	TOTAL en euros	
Jury blanc, jury de certification DC1 DC2 DC3 DC4, mémoire	1	7	41,25 €	288,75	Forfait 7 h pour un jury
	1	3,5	41,25 €	144,375	Forfait 3,5h pour 1/2 jury
Guidance mémoire - 2ème année	1	4	41,25 €	165	Forfait 4h par étudiant
Guidance mémoire - 3ème année	1	8	41,25 €	330	Forfait 8h par étudiant
GAPP - 1ère - 2ème - 3ème année	1	4	41,25 €	165	Forfait 4h par séance
Correction des épreuves écrites DC1 DC2 DC3 DC4 Recrutement écrit entrée en formation	1		5,94 €	5,94	Montant par copie
TOTAL GENERAL					euros

Délibération n° 2024-048
Conseil d'administration
Séance du 31 mai 2024

POINT N° 7.1 : Approbation de la demande d'accréditation des Écoles doctorales
Validation de l'offre de formation pour le 3^{ème} cycle

Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN,
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent la demande d'accréditation des Écoles doctorales, validation de l'offre de formation pour le 3^{ème} cycle.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

POINT N° 7.2 : Approbation de la création de l'unité URIT

Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN,
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de l'Université Paris XIII dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent des décisions de la commission de la recherche de la séance du 30 avril 2024 pour le point suivant :

- Approbation de la création de l'unité de recherche URIT.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

Délibération n° 2024-050
Conseil d'administration
Séance du 31 mai 2024

POINT N° 7.3 : Approbation du changement de nom de CSPBAT en CB3S

Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN,
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de l'Université Paris XIII dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent les décisions de la commission de la recherche de la séance du 30 avril 2024 pour le point suivant :

- Approbation du changement de nom de CSPBAT en CB3S

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqué

POINT N° 7.4 : Approbation de la création l'unité Analyse des Crises et des Transitions (ACT)

Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN,
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de l'Université Paris XIII dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent les décisions de la commission de la recherche pour le point suivant :

- Approbation de la création de l'unité de recherche Analyse des Crises et des Transitions (ACT)

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Christophe Fouqueré



Délibération n° 2024-052
Conseil d'administration
Séance du 31 mai 2024

POINT N° 7.5 : Approbation de la Procédure de demande de rattachement d'un Enseignant-Chercheur à une unité de recherche de l'Université Paris XIII - Sorbonne Paris Nord ou à une unité de recherche extérieure à l'Université Paris XIII- Sorbonne Paris Nord

Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN,
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de l'Université Paris XIII dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent les décisions de la commission de la recherche de la séance du 30 avril 2024 pour le point suivant :

- Approbation de la Procédure de demande de rattachement d'un Enseignant-Chercheur à une unité de recherche de l'Université ou à une unité de recherche extérieure à l'Université Paris XIII- Sorbonne Paris Nord tel qu'annexée à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouquieré

Procédure de demande de rattachement d'un Enseignant-Chercheur à une unité de recherche de l'Université Paris XIII - Sorbonne Paris Nord ou à une unité de recherche extérieure à l'Université Paris XIII - Sorbonne Paris Nord

Texte validé par la CR du 30 avril 2024 et le CA du 31 mai 2024

Contexte

Selon l'article 4¹ du décret du 6 juin 1984 du code de l'éducation et le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences : « (...) *Tout enseignant chercheur doit avoir la possibilité de participer aux travaux d'une équipe de recherche dans des conditions fixées par le conseil d'administration, le cas échéant, dans un établissement autre que son établissement d'affectation.* (...) ».

Afin de permettre la bonne réalisation de ses projets de recherche, l'Université Sorbonne Paris Nord doit pouvoir connaître la répartition de ses enseignants-chercheurs dans ses unités de recherche ou dans les unités de recherche extérieures à l'Université Sorbonne Paris Nord. Dans ce dernier cas, une convention doit être impérativement établie, préservant ainsi les intérêts de l'enseignant-chercheur et de son employeur.

Il est donc proposé une procédure de changement d'unité de recherche.

Cette procédure ne concerne que les changements d'unité de recherche d'affectation « au fil de l'eau », hors renouvellement de contrat quinquennal. En effet, lors de la campagne d'évaluation, les projets scientifiques des laboratoires indiquant les membres de l'unité de recherche sont connus et votés par la Commission de la Recherche.

La Commission de la recherche du Conseil Académique met en place une procédure précisant les modalités de rattachement d'un enseignant-chercheur à une unité de recherche pour laquelle l'Université Sorbonne Paris Nord est soit : 1) tutelle principale ou en cotutelle ; 2) ou qui ne relève pas du périmètre de la tutelle de l'Université Sorbonne Paris Nord, tel que validé par la Commission de la Recherche, en particulier lors des campagnes d'évaluation par les instances nationales.

Procédure

Le dossier devra être transmis à la Direction de la Recherche (commissionrecherche@univ-paris13.fr). La Vice-présidence recherche et Direction de la Recherche informeront, officiellement, l'unité de recherche d'origine des démarches entreprises par l'enseignant-chercheur concerné une fois le dossier complet et soumis à la CR.

L'enseignant-chercheur concerné par cette demande fera :

- ◆ Une demande motivée auprès de la direction de l'unité de recherche qu'il souhaite rejoindre en insistant sur l'adéquation entre ses activités de recherche et les thématiques de l'unité, ainsi que son projet d'intégration.
- ◆ Le conseil de cette unité de recherche émettra, selon les modalités décisionnelles qui lui sont propres, un avis motivé positif ou négatif. L'avis doit être communiqué au candidat dans le mois qui suit la demande.

¹ Article 4. *Tout enseignant-chercheur doit avoir la possibilité de participer aux travaux d'une équipe de recherche dans des conditions fixées par le conseil d'administration, le cas échéant, dans un établissement autre que son établissement d'affectation.*

Tout enseignant-chercheur peut demander le réexamen d'un refus opposé par son établissement d'affectation à sa demande de participation aux travaux d'une équipe de recherche auprès du conseil d'administration, après avis du conseil académique, siégeant tous les deux en formation restreinte aux enseignants-chercheurs.

- ◆ En cas de cotutelle, il conviendra que l'unité de recherche d'accueil consulte également les autres tutelles selon les modalités qui leur sont propres.
- ◆ L'avis motivé de l'unité d'accueil, ainsi que le dossier du candidat (cf. point 1) seront examinés par la Commission de la recherche du Conseil Académique, réunie en session restreinte, qui se prononcera sur la demande.
- ◆ La décision de la Commission de la recherche de l'Université Sorbonne Paris Nord sera communiquée à l'enseignant-chercheur demandeur par mail et par courrier recommandé avec AR.
- ◆ Les écoles doctorales, la composante de rattachement de l'enseignant-chercheur et le service des ressources humaines de l'Université Sorbonne Paris Nord et les deux unités concernées seront informées du changement d'affectation.

☞ **Cas d'un enseignant-chercheur désirant rejoindre une unité de recherche dont l'Université Sorbonne Paris Nord n'est pas tutelle ou cotutelle.**

La procédure sera identique.

Néanmoins, **avant le changement d'unité de recherche, une convention sera signée** entre l'Université Sorbonne Paris Nord et la ou les tutelles du nouveau laboratoire d'accueil. Le changement de laboratoire ne pourra être effectif avant la signature de la convention.

Cette convention vise à régler la question de la propriété intellectuelle des travaux de recherche de l'enseignant-chercheur, les règles d'affiliation de celui-ci et, s'il y a lieu, les modalités financières. La Commission de la Recherche délibère et vote, le cas échéant, les modalités de la contrepartie financière. À titre indicatif, le per capita peut servir de référence pour la compensation financière.

Recours

Une procédure de recours est possible. Elle est à introduire auprès du Conseil Académique regroupant les membres de la Commission de la recherche et de la Commission de la Formation et Vie Universitaire réunis en formation restreinte aux enseignants-chercheurs ². Le Conseil Académique délibère et vote, le cas échéant, les modalités de la contrepartie financière. À titre indicatif, le per capita peut servir de référence pour la compensation financière.

La demande motivée, comprenant tous les éléments du dossier, doit parvenir à la DRH (lettre avec AR), avec copie au service de la vice-présidence du Conseil Académique.

Cette demande doit se faire dans un délai de deux mois au maximum après la notification de la décision de la Commission de la recherche du Conseil Académique.

² Article 4. « Le conseil académique rend un avis simple sur les refus opposés par l'établissement d'affectation aux enseignants-chercheurs qui demandent à participer aux travaux d'une équipe de recherche ».

Délibération n° 2024-053
Conseil d'administration
Séance du 31 mai 2024

POINT N° 8 : Approbation des modalités de paiement pour l'équivalent PES des contractuels enseignants

Visa :

- Vu le décret n°89-776 du 23 octobre 1989 relatif à la prime d'enseignement supérieur attribuée à certains personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur
- Vu l'arrêté du 29 février 2024 fixant le montant annuel des attributions individuelles de la prime d'enseignement supérieur
- Vu l'avis favorable du CSA du 25 avril 2024

Les membres du conseil d'administration de l'Université Paris XIII dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent la mensualisation de l'équivalent de la prime d'enseignement supérieur pour les contractuels enseignants.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord


Christophe Fouquere



Délibération n° 2024-054
Conseil d'administration
Séance du 31 mai 2024

POINT N° 9 : Approbation des tarifs d'occupation des locaux et des tournages

Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN,
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration,

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, approuvent la grille des tarifs d'occupation des locaux et des tournages à des tiers annexée à la présente délibération.

Les partenaires académiques (autres Universités, EPST, Ecoles, Ministères ...) pourront bénéficier d'une réduction de 30%.

A titre exceptionnel, le président peut déroger aux tarifs ou accorder la gratuité.

Votants présents ou représentés : 29

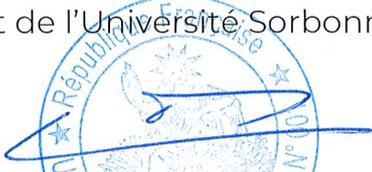
Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord


Christophe Fouqueré

Délibération n° 2024-55
Conseil d'administration
Séance du 31 mai 2024

POINT N°10 : Approbation du bilan des adhésions et des conventions

Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN,
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent le bilan des adhésions et des conventions 2024, tel qu'annexé.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président
de l'Université Sorbonne Paris Nord
Christophe FOUQUERÉ



POINT N°11 : Approbation du transfert à titre gratuit au service des domaines de la propriété du terrain d'assise du bâtiment George Sand à Saint Denis

Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN,
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent le transfert à titre gratuit au service des domaines de la propriété du terrain d'assise du bâtiment George Sand à Saint Denis.

TERRAIN d'une superficie totale de quatre-vingt-neuf ares cinquante centiares (00ha 89a 50ca) et cadastré :

- section CR, numéro 133, lieudit « Avenue de la Métallurgie » à Saint-Denis
- section CS, numéro 83, lieudit « 7 Rue des Fillettes » à Saint-Denis
- section CS, numéro 145, lieudit « 5 Rue des Fillettes » à Saint-Denis

Le tout formant le lot n° ZC 19 de la ZAC NOZAL-CHAUDRON.

Votants présents ou représentés : 29

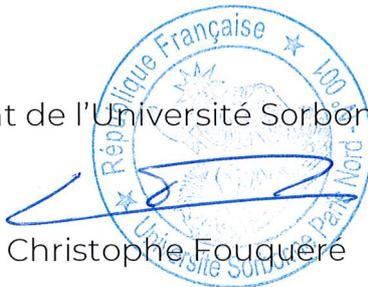
Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord


Christophe Fouquère

Délibération n° 2024-057
Conseil d'administration
Séance du 31 mai 2024

POINT N° 12 : Approbation de la délégation au président pour l'approbation de prix

Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN,
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration,

Le conseil d'administration donne délégation au Président à effet d'accepter ou de refuser les propositions prix associés à des concours organisés au sein de l'université dans la limite de 1000 euros par prix.

La présente délégation de pouvoir prend immédiatement effet et prendra fin au terme de la durée du mandat du Président.

Le Président rendra compte au conseil d'administration des décisions prises en vertu de cette délégation.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

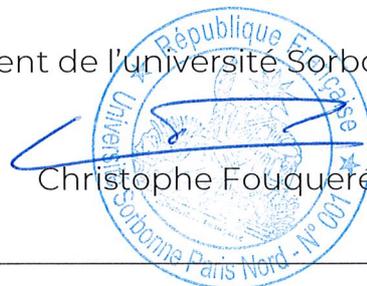
Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'université Sorbonne Paris Nord

Christophe Fouquère



Délibération n° 2024-058
Conseil d'administration
Séance du 31 mai 2024

POINT N° 13 : Approbation du marché « services managés et infogérance » pour l'UNIF

Visa :

- **Visa :**
-
- Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2181-2-1°et R.2161-2 à 5,
- Vu le code de l'éducation notamment l'article R.421-20,
- Vu la délibération n°2020-76 du conseil d'administration en date du 11 décembre 2020 donnant délégation au président pour conclure, pour le compte de l'université, les contrats, conventions et accords-cadres dont le montant n'excède pas 500 000 €HT

Les membres du conseil d'administration de l'Université Paris XIII dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent le **marché « services managés et infogérance » pour l'UNIF.**

- Le conseil d'administration autorise le président à signer **l'accord-cadre multi-attributaire** des services managés et Infogérance avec les deux (2) entreprises admissibles suivantes au regard des 3 critères mentionnés dans le Règlement de Consultation :

- ❖ AXIANS – APX INTEGRATION
- ❖ SPIE ICS SAS

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Christophe Fouquere



Motion du Conseil d'administration du 31 mai 2024

Le Conseil d'administration de l'USPN

Reconnait que les répressions des expressions dans les universités sur la situation, en particulier en Palestine et à Gaza ne sont pas compatibles avec la liberté académique et demande le rétablissement de la libre expression des enseignants et des étudiants dans la mesure où elles ne sont ni racistes, ni antisémites, ni discriminatoires et qu'elles n'incitent pas à la haine et à la violence ;

Nombre de votants : 29

Pour : 19

Contre : 4

Abstention : 3

Ne prend pas part au vote : 3

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouquéré